

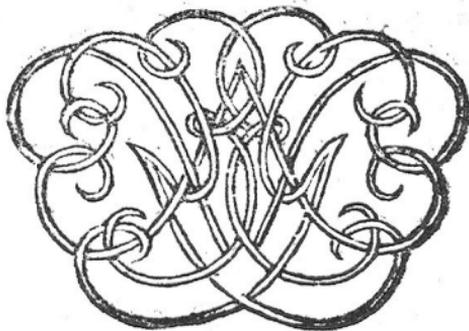
JOURNAL

HISTORIQUE

SUR LES MATIERES
du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles
de Litterature, & autres
remarques curieuses.*

A O U T 1708.



A V E R D U N,
Chez CLAUDE MIGUET Marchand
Libraire.

M. DCC. VIII.

Extrait du Privilège du Roi.

PAR grace & Privilège du Roi, donné à Versailles le 27. Novembre 1706. Signé par le Roi en son Conseil, DE ROSSET, & scellé; Il est permis au Sr. * * de faire imprimer, vendre & débiter publiquement dans toutes les Villes du Royaume, un Livre intitulé *Journal Historique sur les matieres du zems*, en un ou plusieurs Volumes, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera; Saissant Sa Majesté défenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres personnes, d'imprimer, faire imprimer, vendre ni débiter ledit livre, sous quelque prétexte que ce soit, même de correction, augmentation, changement de titre, impression étrangere ou autrement, sans le consentement dudit Sr. * *, ou les ayans cause; à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, trois mille livres d'amendes, dépens, dommages & intérêts; ainsi qu'il est porté plus au long par ledit Privilège.

Registré sur le Registre de La Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, conformément aux Reglemens & Arrêts du Conseil. A Paris le 29. Novembre 1706. Signé GUERIN, Syndic.

Ledit Sr. * * a cédé son Privilège à Claude Muguet, suivant l'accord fait entr'eux.

81

JOURNAL HISTORIQUE

SUR

LES MATIERES DU TEMS.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature & autres remarques curieuses.

Août 1708.

ARTICLE I.

Qui renferme ce qui s'est passé de considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. **E**N l'année 1640. les Peuples de Catalogne n'étans pas contens du Gouvernement des Princes de la Maison d'Autriche, en secouèrent le joug, & se donnerent à la Couronne de France; ce changement y alluma une guerre qui fut d'autant plus difficile à éteindre, que les guerres civiles, qui s'éleverent en France pendant la minorité du Roi, ne permirent pas à Sa Majesté, d'y envoyer autant de Troupes qu'elle auroit pû faire si elle n'avoit pas eu à combattre les factions du dedans de son Royaume & des puissans ennemis au dehors qui attaquoient ses frontières par plusieurs endroits.

Ce jeune Monarque ne laissa pas d'envoyer en Catalogne une Armée considérable sous le

Tortose
prise par les
François en
1649.

Commandement du Maréchal de Schomberg ; avec la qualité de Viceroi de Catalogne, qui assiegea & prit Tortose en 1649. Cette Ville est très-considérable par sa situation, étant comme une des principales clefs d'Espagne, qui donne également entrée dans les Royaumes de Valence, d'Arragon, & dans la Principauté de Catalogne.

Description
de la Place.

Tortose étoit de ce tems-là fortifiée de remparts flanquez de tours, d'un bon fossé de quelques bastions, & d'un Château bâti sur une Colline, qui est d'une très bonne défense; la Ville est grande & bien peuplée, ayant un Evêché suffragant de Tarragone. D'un côté cette Place est naturellement fortifiée par la riviere d'Ebre, sur laquelle il y avoit un pont, avec un Fort qui en défendoit la tête au delà de la riviere.

Augmen-
tation de ses
fortifica-
tions.

Au mois de Septembre 1705. Tortose embrassa volontairement le parti de la Maison d'Autriche, & oubliant le serment de fidelité qu'ils avoient juré au Roi philippes. V. lors qu'il monta sur le Trône d'Espagne, renoncèrent à sa domination; Depuis ce tems-là les Alliez qui en prirent possession, ont augmenté les fortifications de cette Place, par un chemin couvert, & par de nouveaux ouvrages, & ont retranché les gorges par où l'on pouvoit y venir par la gauche de l'Ebre, depuis qu'ils ont perdu Lerida: parce qu'on n'ignoroit pas que si Monsieur le Duc d'Orleans. (Generallissime des Armées des deux Couronnes en Espagne) vouloit attaquer Tortose il ne pouvoit en approcher que par ces défilés retranchés. On ne fera pas fâché de trouver ici un abrégé des mouvemens de Son Altesse Royale, depuis

le 12. Mai. jusques, à l'arrivée de son Armée devant Tortose.

II. Monsieur le Duc d'Orleans avant de quitter l'Arragon, par une sage précaution, laissa plusieurs Corps de Troupes pour la garde des Ponts & des principaux passages sur la frontiere de ce Royaume-là ; Mr. de Fontenboisard ayant sous lui Mr. de Saint Germain-Beaupré, resta à Monçon avec un Corps d'Infanterie & une Brigade de Cavalerie : ces Troupes sont Maîtresses de la Riviere de Cinca depuis Balbastro jusqu'à Fraga ; La Garnison de Lerida garde la Segre jusqu'à Mequinença ; La Garnison de cette dernière Place, correspond avec celle de Moura, pour la seureté de la navigation de l'Ebre, ayant laissé un gros Corps de Garde à Flix, qui est à une égale distance de ces deux Places.

Les ordres étant donnés pour cette précaution, Son A. R. arriva à Lerida le 12. Mai, le débordement des Rivieres ayant empêché la construction des ponts, retarda la marche des Troupes, des bagages & de l'Artillerie, & par consequent l'ouverture de la Campagne. Le 13. l'armée campa à Sonier ou Saroüe, à quatre lieues de Lerida ; le Comte d'Estain en partit le même jour avec un Corps d'environ 5000. hommes, afin de marcher tous les jours une journée avant l'Armée pour lui ouvrir les passages : Le 14. Son A. R. alla camper à Lardecans, où elle séjourna le 15. & le 16. Mr. d'Arenne étoit à la droite de l'Ebre avec une partie de l'Armée, qui avoit ordre de jeter un pont sur ce fleuve au dessous de Flix, & qui ne put être achevé que le 17. à cause du débordement des eaux ; ce contre-

34 *Journal Historique sur les*
tems & la sterilité du pais circonvoisin, fit
que le pain fut rare à l'armée de Monsieur
d'Orleans, parce qu'on n'en avoit distribué
aux Soldats que pour quatre jours, & que
Monsieur d'Arenne escortoit les provisions :
Le pont de communication étant fait, le pain
fut abondant le 18. auquel jour Mr. d'Or-
leans alla camper à Garcia, vis à vis de
Moura : Le Comte d'Estain apprit que les
Alliez avoient un Corps de Troupes bien re-
tranché à Ginestar, vis-à-vis de Mirayet. Il
prit les devans, comme il avoit accoutumé,
mais à son approche les Alliez abandonnerent
ce Poste, & ensuite ils en firent de même de
Mas del-aymet, qui en François signifie le pas
de l'Anc, passage que deux cens hommes
pouvoient défendre contre six mille. Le 24.
l'Armée passa ces défilez & arriva à Ginestar
le 25. au matin, où ayant trouvé abondance
de fourages, elle y resta plusieurs jours, afin
d'attendre partie de la grosse Artillerie & les
munitions de guerre, qui venoient de Bayon-
ne, avec des lenteures inouïes, à cause du
grand circuit, du débordement des eaux &
des autres difficultés qu'on rencontre dans un
Pais mal affectionné, & où les chemins sont
en plusieurs endroits impraticables. Pendant
le séjour que l'Armée a fait dans ce Camp,
Son Altesse Royale fit construire un Fort sur
les bords de l'Ebre, vis-à-vis de Miravet,
avec un Pont de communication, on mit une
grosse Garnison dans ces deux Postes, pour
la seureté de la navigation de la Riviere, par
laquelle on fait descendre les vivres & les
munitions. Pendant ce tems là le Chevalier
d'Asfeldt, avec un Corps de Troupes qu'il

avoit assemblé dans le Royaume de Valence, arriva sur les bords de l'Ebre, vis-à-vis de Tortose.

Sans m'arreter à parler des progrès que firent plusieurs partis détachés du Camp de Ginestar pour aller à la petite guerre, je ne m'attacherai qu'à rapporter quelques faits les plus importans, & auxquels le public prend le plus d'intérêt; Mr. le Duc d'Orleans, ayant appris que le Comte de Staremberg, qui avoit assemblé l'Armée des Alliez entre Tarragone & Monblanc, avoit détaché seize cens hommes tirez de onze Regimens, soutenus de douze cens Miquelets, pour aller garder les defilez de Falceté; Son A. Royale resolut de faire attaquer ces Troupes, feignant d'ordonner un Fourage du côté de Tibisa: elle fit partir le premier Juin à huit heures du soir Mrs. Gaëtano, Lieutenant-General des Troupes d'Espagne, Ceylo Maréchal de Camp, le Marquis de Lambert & le Comte de Gline, Brigadiers, avec 3000. Fantassins & 800. Chevaux. Ils arriverent par deux routes differentes le lendemain à cinq heures du matin près de Falceté, éloigné de Ginestar à cinq grandes lieues Catalanes, qui en font près de dix communes de France.

Mr. Hodowhart, Colonel du Regiment Imperial de Revingots, qui commandoit dans ce lieu là, fut averti de cette marche un peu avant quatre heures, il fit mettre son monde en état de défense - mais à la vûe des Troupes de France & d'Espagne, les Miquelets lâcherent le pied pour se sauver dans les montagnes; les troupes réglées firent un peu meilleure contenance, cependant elles furent attaquées

wigoureuſement qu'après leur avoir tué près de cinq cens hommes, le reſte mit bas les armes & furent faits priſonniers de guerre. Du nombre de ces priſonniers il y a le Colonel Hadowhart, le Sr. Desbordes Lieutenant Colonel Anglois, le Major du Régiment de Koppé Palatin, onze Capitaines, onze Lieutenans, ſix Enſeignes ou Alfers, & 536 Soldats, en voici le détail, Regiment par Regiment.

Du Regiment Imperial de Revingolts; le Colonel, deux Capitaines, trois Lieutenans, cent trente ſept Soldats. Du Regiment des Gardes Palatines, un Capitaine; un Lieutenant, un Enſeigne, ſoixante onze Soldats. Du Regiment de Koppé Palatin, le Major, un Capitaine, un Lieutenant, un Enſeigne, cinquante Soldats. Du Regiment de Schembert Palatin, un Capitaine; un Lieutenant, trente-deux Soldats. Du Régiment de Bood Anglois, le Lieutenant Colonel, un Capitaine, un Lieutenant, un Enſeigne, quarante ſept Soldats. Du Regiment de Milord Mordant Anglois, un Capitaine, un Enſeigne, quarante neuf Soldats. Du Regiment de Sondenelle Anglois, un Capitaine, un Lieutenant, un Enſeigne, trente-trois Soldats. Du Regiment de Schowel Anglois, un Enſeigne, cinq Soldats, le reſte ayant été taillé en pièces. Du Regiment de Don Paulo Caëtano Portugais, un Capitaine, deux Lieutenans. trente ſept Soldats. Du Regiment de Don Vincenti Onclay, un Capitaine, un Lieutenant, trente-huit Soldats; & du Regiment Napolitain de Caſtillo, un Capitaine avec trente ſept Soldats. On leur pria tous leurs bagages, leurs munitions, &

548. mousquets ou fusils , que les fuyards avoient jetté par terre pour se sauver plus aisément dans les montagnes. Les victorieux eurent dans cette occasion six Soldats tuez , un Officier , & neuf Soldats blesez.

Le même jour premier Juin , Mr. le Duc d'Orleans fit un autre Détachement de deux cens chevaux , sous les ordres de Don Joseph Vallejo Capitaine dans le Regiment des Asturies , qui n'eut pas un moindre succès que le premier : car s'étant rendu à Parello sur la grande route de Tarragone , à une lieuë de la mer & à trois de Tortose , il y surprit une grande quantité de bestiaux , qu'on y avoit amassé pour jeter dans Tortose au premier avis qu'on auroit , que l'Armée des deux Couronnes s'approcheroit de cette Place pour en faire le Siege ; Don Vallejo battit l'escorte , fit quinze Cavaliers prisonniers , il amena au Camp de Ginestar douze cens bœufs ou vaches , plus de six mille moutons ou chevres , quantités de cochons & deux cens chevaux , mulles ou mulets que Son A. Royale fit distribuer à l'Armée.

*Autre
avantage
des troupes
d'Espagne.*

Le 6. Juin le même Don Vallejo alla enlever les Gardes de plusieurs Postes avancez , & ramena au Camp deux cens prisonniers ; plusieurs autres partis ont fait de pareils enlevemens dans differens endroits , desorte qu'avant que Mr. d'Orleans eût quitté le Camp de Ginestar , il avoit deux mille quatre cens prisonniers de troupes réglées , qu'il envoya en Castille

Le 7. Mr. le Comte de Bezons , à la tête de trois Brigades d'infanterie . & de quatre Regimens de Dragons , pris les devants pour marcher

marcher vers Tortose ; S. A. R. le suivit le lendemain avec le gros de l'Armée ; le 9. l'arrière-garde prit la même route, & toute l'Armée arriva devant Tortose le 12. Juin, & la Place fut investie à la gauche de l'Ebre ; Mr. d'Asfeld est à la droite de ce fleuve avec les troupes qu'il a ramené du Royaume de Valence. Pendant qu'on travailloit aux lignes de circonvallation & de contrevallation, on jeta deux Ponts sur l'Ebre, l'un près du Camp de Prado au dessous de Tortose, & l'autre à Alcover au dessus de la Place, pour servir de communication aux deux Armées.

Il y a lieu de croire que le General Staremberg ne croyoit pas que Mr. d'Orleans en voullût à Tortose, puisqu'il a si fort menagé les fourages & les grains dans la plaine qui s'étend depuis Tortose jusqu'à Balagner sur le bord de la mer, ayant près de cinq grandes lieues de long dans un País fertile & abondant : on a mis les troupeaux de l'Armée brouter dans les vignes, & les Soldats n'ont fait leurs facines & gabions qu'avec des branches d'Oliviers, de Grenadiers, d'Orangers, de Citronniers & d'autres arbres, qui d'ailleurs seroient moins communs & plus respectez.

S. A. R. commanda un détachement, qui chasserent les Assiegez du Couvent des Capucins qui est hors de la Ville, on y a établi l'Hôpital de l'Armée, & pour sa sûreté on a élevé une redoute entre la Ville & le Couvent : La Garnison est composée de 4000. hommes de troupes réglées, de deux cens mille Miquelets outre les Bourgeois qui de de gré ou de force ont pris les armes pour défendre la Place. L'Armée de Mr. le Duc
d'Orleans

d'Orleans y compris les troupes qui sont au-de-là de l'Ebre, sous les ordres du Chevalier d'Asfeldt, est de 46. Bataillons & de 67. Escadrons ; mais sur l'avis que S. A. R. reçût que le Comte de Staremberg avoit fait marcher 4000 chevaux du côté de Lerida, pour insulter l'Arragon, ou couper les Convois de l'Armée, Elle fit partir le 21. Juin le Comte d'Estein avec 22. Escadrons, pour aller observer cette troupe ; ce Corps pourra être augmenté de quelques troupes qu'on tirera des Postes le long de l'Ebre, de la Segre, ou de la Cinca, où l'on a laissé des Corps de-Garde.

III. Un grand nombre de deserteurs, avec plusieurs Officiers Subalternes, se sont rendus à Mr. le Duc d'Orleans, qui leur fait distribuer la subsistance & leur donne des Passeports pour aller en France ; Les Gouverneurs de Place en Place les font escorter jusques sur la Frontierre de Navarre ; Ils disent tous unanimement qu'ils ne sont pas payez, & que depuis le mois de Decembre, ils n'ont eu qu'un écu chacun pour leur solde. Ceux qui sont sortis de Barcelonne, ont rapporté que le Chevalier Lacke, venant de Lisbonne y avoit touché ; mais qu'il n'avoit point débarqué de troupes & peu d'argent ; qu'à la verité il y avoit mené 38. Barques ou Tartanes qu'il a prises allant du Port de Cette porter des grains à Peniscola, mais que comme elles se trouvoient poursuivies, elles avoient jetté dans la Mer quantité de sacs de bled & de farine, afin d'alléger leurs Bâtimens, pour rendre leur fuite plus aisée, & que c'étoit pour cela que le Conseil de Barcelonne avoit mis en délibération de faire châtier les Commandans

*Deserteurs.
le rapport
qu'ils ont
fait.*

90 *Journal Historique sur les*
de ces Barques ; mais que le Comte de Starremberg, avoit représenté que ce seroit agir contre les Loix de la guerre, étant loisible aux François, (jusqu'à ce qu'ils ont été pris,) de détruire ces grains, comme un bien qui leur appartenoit, & que cette remontrance avoit eu son effet ; Ils ont ajouté que la Cour de Barcelonne, étoit allée à Tarragonne, pour être plus à portée de garantir cette Contrée de la Catalogne, en attendant des puissants secours qui doivent lui venir d'Italie.

*Nouveaux
Convois ar-
rivés aux
Armées de
Catalogne.*

IV. La disgrâce qu'essuya ce convoi, fut d'un grand secours aux Troupes des Alliez pendant environ un mois ; parce qu'elles souffroient beaucoup par une disette de vivres, qui a redoublé à mesure que ces grains ont été consommés ; Elle obligea les Gouverneurs & Intendants des Frontières de France, de redoubler leurs soins, pour faire passer incessamment en Catalogne de nouveaux Convois, parce qu'on craignoit que les Armées de S. A. R. d'Orléans & de Mr. le Duc de Noailles n'en eussent un plus grand besoin ; cependant elles n'ont encore manqué d'aucune chose, & toutes les provisions y ont été plus abondantes qu'on n'avoit eu lieu de l'esperer ; parce que cinquante Barques du Convoi attaqué par le Chevalier Lacke s'étant derobées à la faveur de la nuit, allerent débarquer proche de Villareal dans le Royaume de Valence : & 36. autres aborderent à Roses. On n'a pas laissé de faire partir deux nouveaux Convois des Ports de Vendre & de Collioure, qui ont porté trente mille sacs de farine, & plusieurs tonneaux de bœuf salé, avec dix-huit caisses d'argent, dont partie a débarqué à Roses, & le
reste

Matières du tems Août 1708. 97
reste au Camp devant Tortose.

V. Mr. Le Duc de Noailles ayant consommé la plus grande partie des fourages sur les bords du Ter aux environs de Gironne, étoit allé camper à St. Pierre de Pescador sur la Fleuvia, trois lieuës à la droite du Golfe de Roses: Pendant 18. jours que ce Général resta à la vûë de Gironne, faisant le dégât de tout le Territoire entre le Ter & la Fluvia, le Prince de dArmstadt n'osa jamais sortir de son Camp retranché sous le Canon de Gironne, quoi qu'on lui eût envoyé de Barcelonne un renfort de neuf compagnies de Cavalerie Portugaise, le Regiment de Dragons de Zinzendorff, & deux Regimens d'Infanterie, dont l'un porte le nom de la Mille, & l'autre de la Députation de Barcelonne.

Mouvements de Mr^d de Noailles,

On attendoit à Barcelonne à la mi-Juillet l'Escadre de l'Amiral Lake, avec le secours de troupes qu'il est allé embarquer sur la Côte de Gênes, & quantité de provisions & de munitions qu'on tire du Milanez: On se flate que ce secours arrivera assez à tems, pour tenter celui de Tortose, ou pour garantir les autres Places de Catalogne. La Princesse de Wolfembutel y est aussi attenduë avec impatience, par ceux qui croient que sa presence, & les ceremonies qu'on prepare pour son mariage ranimera les cœurs abbatus, & les persuadera que son arrivée est l'avant coureur de la tranquillité à laquelle les peuples aspirent.

VI. Le Roi d'Espagne vient de donner des marques publiques de sa satisfaction envers trois Villes de ses Etats, qui ont signalé leur fidelité pour son service, quoi qu'enclavées dans les Pais qui s'étoient revoltez de son obéissance.

Titres honoraires & privileges de la Ville de Sos.

Une

Une de ces Villes s'appelle *Sos*, située dans la partie du Royaume d'Aragon, qui approche la Frontière de Navarre, à six lieues de Lobera sur le torrent d'Ouzella : cette Ville, (remarquable par la naissance de Ferdinand V. Roi d'Aragon en 1452.) vient d'être honorée par Philippe V. du titre de *très fidelle & très victorieuse*. S. M. C. l'a confirmée dans les Privilèges que le Roi Don Juan lui donna, l'un desquels declare tous les habitans *Infanzones*, c'est-à-dire, Nobles, sans que la Charuë ou les Arts Mécaniques qu'ils professent, déroge à cette Noblesse. Le Roi d'Espagne y a ajouté, qu'elle sera la Capitale de cinq autres Villes qui sont dans son voisinage ; que les Benefices & autres Charges à la nomination du Roi, ne seront conferez qu'aux Citoyens de cette Ville fidelle.

*Artisans
nobles par
leur nais-
sance.*

Une autre des Villes favorisées, est *Xixona*, dans le Royaume de Valence, à quatre lieues d'Alicant ; Le Roi lui a donné le titre de Cité, avec attribution d'un Territoire, lui permettant de mettre une Fleur de Lys dans ses Armes : Sa Maj. l'a exemptée pour quatre ans de toute sorte de droits, supprimé les rentes qui y appartenoient aux Seigneurs engagez dans la Rebellion contre l'Etat & l'on y a établi un Châtelain Royal.

*Xixona
Ville favo-
risée par le
Roi d'Espa-
gne.*

Sa M. C. a aussi permis à la Ville de *Tausté* en Arragon, d'ajouter une Fleur de Lys à ses Armes, & l'a confirmée dans tous ses Privilèges, excepté ceux qui pourroient être contraires aux Loix de Castille, avec le titre de Ville très fidelle. Les autres Places d'Aragon, & de Valence, qui n'ont point eu de part à la Rebellion de leurs compatriotes, ou qui n'avoient embrassé

*Autres
Villes qui
demandent
des distinc-
tions.*

embrassé le patti de la Maison d'Autriche, que pour arrêter les violences & les mauvais traitemens qu'on leurs faisoit, sollicitent aussi des marques de distinction pour manifester leur fidélité à la posterité.

VII. La nuit du 21. au 22. Juin, Mr. le Duc d'Orleans fit faire l'ouverture de la Tranchée devant Tortose, & le lendemain elle fut poussée jusques à la portée du mousquet des murailles de la Place, parce que par la mauvaise disposition du terrain, on fut obligé de l'ouvrir fort près; on avoit crû que les premiers jours de la tranchée seroient meurtriers, à cause de la proximité, & avant qu'on eût pû se couvrir; Cependant les Assiegeans n'eurent les deux premiers jours que Mr. Labaret Lieutenant-Colonel reformé de Cavalerie tué, qui servoit d'Aide de Camp à Mr. de Bezons, & quatorze soldats blesez.

Les Batteries ayant été achevées le 25. elles tirerent avec succès contre le Fort qu'on nomme des Carmes, & le Couvent des Religieux qui en est proche, fut presque réduit en cendres avec plusieurs autres maisons; Mr. le Duc d'Orleans s'étant apperçû que par la mauvaise disposition du terrain où les Batteries avoient été posées, plusieurs coups étoient perdus, en passant par dessus les murailles, fit changer les Batteries le 30.

Les assiegez se défendent vigoureusement; ils ont fait plusieurs sorties nombreuses, dans la vûë d'enclouer le Canon des assiegans, & combler leurs travaux, sans avoir pû réussir. Dans une de ces actions, Mr. de Monchant, Major General de l'Armée, (qui après la Bataille d'Almanza fut fait Colonel du Regiment de Sildery,) y fut tué.

*Situation
des Armées
en Porru-
gal.*

*Gratifi-
cations don-
nées par le
Roi d'Espa-
gne.*

VIII. Les Armées de part & d'autre sur les Frontières de Portugal, étoient en présence aux environs d'Olivença à quelques lieux de Badajoz au dixième Juin elles n'avoient encore rien entrepris, & comme les chaleurs y sont excessives, on parloit déjà de mettre les Troupes dans des quartiers de rafraichissement, renvoyant les operations à la Campagne d'Autômne.

IX. Le Roi d'Espagne a déclaré Don Joseph de Silva, Marquis de Vellajo, Grand d'Espagne, en consideration des bons services qu'il a rendus & qu'il rend actuellement dans l'Armée de Mr. le Duc d'Orleans. Sa M. a aussi donné les honneurs de la Grandesse au Duc de Canzano, & a permis à l'Evêque de Gironne de prendre séance dans le Conseil de Castille: Ce Prelat est du nombre de ceux qui ont mieux aimé abandonner leurs biens & leurs emplois en Catalogne, que de manquer à la fidelité qu'ils avoient jurée à S. M. C.

A R T I C L E II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus consi-
derable en FRANCE depuis le mois dernier*

*Le Roi ar-
rive à Fon-
tainebleau.*

*Generosité
du Marquis
d'Antin.*

I. C E fut le 18. Juin que le Roi suivi de toute la Cour, partit de Versailles, pour arriver le lendemain à Fontainebleau: S. Maj. coucha à Petit Bourg, qui est une très-belle Maison appartenant à Mr. le Marquis d'Antin, qui y traita magnifiquement tous les Seigneurs qui étoient à la suite de la Cour, & fit abondamment distribuer du pain du vin & de la viande aux Soldats de la garde. Le 22. ce Marquis prêta entre les mains du Roi, le serment or-
dinaire

matieres du tems Août 1708. 95
dinaire en qualité d'Inspecteur Général des
Bâtimens , qui est une Charge avec seize mille
livres d'apointement que S. M. a donné à ce
Seigneur; Lors que la ceremonie fut faite, ce
generoux Marquis distribua aux Officiers de
la Chambre 400. Louïs d'or.

II. Le Roi à son arrivée à Fontainebleau
déclara qu'il avoit fait cinq nouveaux Lieutenans
Généraux , deux Maréchaux de Camp ,
& douze Brigadiers d'Infanterie , dont voici
la liste.

Officiers ?
Generaux

Lieutenans Généraux.

Messieurs le Marquis de Puignon ,
Le Marquis de Kercado l'aîné ,
Le Marquis de Bouzois ,
Le Comte d'Evreux ,
Le Comte de Villars , qui est allé commander
en Dauphiné, sous le Maréchal de Villars
son frere.

Maréchaux de Camp.

Mr. le Vidame d'Amiens ,
Mr. le Marquis de Nangis.

Brigadiers d'Infanterie.

Le Marquis de Mirabault ,
Le Marquis d'Epinal Colonel de Charolois ,
Le Marquis d'Augenes ,
Le Marquis de Leuville ,
Le Chevalier de Croüy ,
Le Marquis de Charost ,
Le Duc de Mortemart ,
Le Marquis de Segleny ,
Le Prince de Montbason ,
Le Sr. de Contade, Major des Gardes Françoises.

G Le

*Le Duc de
Turcis me-
ne dix Ga-
leres à Mar-
seille.*

III. Le Duc de Turcis ayant eu avis que l'Amiral Lake venoit dans les Mers d'Italie , avec une nombreuse Flotte , craignant qu'il ne respectât pas assez les Ports des Puissances Neutres d'Italie, où il avoit refugié ses six Galeres & quatre du Royaume de Naples, depuis la perte de Gaëte , & voulant sauver ces dix Galeres au Roi d'Espagne son Maître les conduisit dans le Port de Marseille au commencement du mois de Juin. Et comme il fut avertit de la mauvaise inclination de quelques Officiers , qui par des intelligences secretes qu'ils entretenoient avec les Ministres de la Maison d'Autriche , vouloient faire revolter l'équipage , pour conduire quelcune de ces Galeres au Comte de Thaun à Naples ; ce Duc déguisa adroitement la connoissance qu'il avoit de leur perfidie , jusqu'à ce qu'étant arrivé à Marseille, il les fit arrêter prisonniers , en attendant les ordres de la Cour de Madrid.

*Change-
mens d'In-
tendans.*

IV. Voici les changemens qu'il y a eu dans quelques Intendances des Provinces de France. Mr. du Gué de Bagnois Intendant de Lille en Flandres ayant obtenu du Roi la permission de venir chez lui se reposer des longues fatigues de cette Intendance, Sa M. a nommé pour lui succéder Mr. de Bernieres, ci-devant Intendant de Dunkerque. Mr. le Blanc, ci-devant Intendant d'Auvergne, va à Dunkerque. Mr. Turgo va en Auvergne : Mr. de Bernage qui étoit en Franche-Comté, va en Picardie. Mr. de Guerchois, Intendant d'Alançon va en Franche-Comté. Mr. de Bouville va à Alançon ; Mr. de Rou-
gaut

jaud qui étoit à Maubeuge va à Poitiers ; Mr. Dougat qui étoit à Poitiers va à Maubeuge ; Mr. de Mortangis va à Bourges ; Mr. de Maugeron qui étoit à Bourges va remplir l'Intendance de Limoges , que Mr. de Fontaine quitte , pour exercer la Charge d'Intendant du Commerce, qu'il a achetée.

V. Au mois de Juin le Roi nomma à quelques Benefices qui vaquoient ; Sa Majesté donna à l'Abbé de Saint Aulaire, l'Abbaye de Falaise de l'Ordre Reformé de Prémontré. Cet Abbé est neveu à la mode de Bretagne , de l'Evêque de Tulles & de Mr. de Saint Aulaire Lieutenant General du Limosin , & Membre de l'Academie Françoisé ; le nom de leur Maison est *Beau poil*.

*Nomina-
tion aux be-
nefices va-
quants.*

L'Abbaye de Quincy a été donnée à l'Abbé Bastide, Precepteur des Pages de la petite Ecuierie, qui sçait très biens les langues.

Celle de St. Sulpice, Diocèse de Bellay Ordre de Cîteaux, à Pere Jean - Marie Verinois de Montjournal, Docteur de Sorbonne & Professeur en Theologie au College des Bernardins de Paris ; il est d'une Famille de Moulins en Bourbonnois ; c'est un fort jeune Docteur, car il prit seulement le Bonnet en 1704.

L'Archidiaconat de Conserans a été donné à Mr. l'Abbé de Sangis, qui a été employé dans les missions du Canada ; Il suivit à Quebec Mr. l'Evêque de ce nom, qui est depuis long-tems prisonnier de Guerre en Angletèrre. Il eut beaucoup de part aux travaux de cet Evêque, qu'on met à juste titre au nombre de ceux qui auroient été dignes des premiers siècles de l'Eglise.

Un Canoniat d'Aix a été donné à l'Abbé
de

98 *Journal Historique sur les*
de Fourbin, parent de Mr. le Cardinal de Jau-
son, plus recommandable par sa vertu que par
sa naissance, qu'elque éclatante qu'elle soit.

Un autre Canoniat de Tournay a été con-
feré à Mr. l'Abbé de Muin, Docteur de Sor-
bonne, & qui est frere du General des Premon-
trés & d'un Conseillier au Parlement de Paris:
ils sont de la Famille de Lucas. Il y a un vene-
rable Prêtre de la même Famille, qui vient de
donner des marques d'une charité pour le pro-
chain, bien édifiante & peu imitée; car il s'est
dépoüillé de ses Benefices, pour en revêtir d'au-
tres Ecclesiastiques, parce qu'il les en a crû plus
dignes que lui.

Mr. l'E-
vêque de
Toul sonze-

VI. Pendant près de deux mois il y a eu une
grande Mission à Bar-le-Duc, à la tête de la-
quelle il y avoit les R. P. Lampereur, D'origny
& Simon Jesuites, & celebres Predicateurs. Mr.
de Camilly qui remplit si dignement le Siege
Episcopal de Toul, en alla faire la clôture le
jour de la Fête de St. Pierre & St. Paul. Il fit
à cette occasion une très beau Sermon, où l'on
vit paroître le zèle & la pieté, que les anciens
Apôtres faisoient éclater dans la primitive Eglise.
Pendant cinq jours ce Prélat parut infatigables
dans ses fonctions Episcopales; il montoit en
Chaire plusieurs fois le jour pour instruire les
Peuples de leur devoir; exhortant en même-
tems les Curez des Paroisses circonvoisines, (qui
lui menerent plus de dix mille jeunes gens pour
être confirmés) à bien remplir leurs fonctions
pastorales. Il seroit à souhaiter que tous ceux
qui vendangent dans la Vigne du Seigneur se
donnassent autant de soins & de mouvemens
pour la bien cultiver, comme le fait journalle-
ment cet Illustre Prélat.

VII. Il s'étoit élevé un différent entre le Maire & Echevins du Mans, avec la Noblesse de ce País là qu'on avoit entrepris pour la troisième fois, d'imposer à l'ustancile : Le Roi toujours attentif à donner des marques de sa justice & de sa considération envers sa Noblesse, a terminé ce différent par l'ordre que Mr. de Chamillard envoya le 9. Juin dernier à Mr. Turgot intendant de la Province, de la part de Sa M. dont voici la Copie.

MONSIEUR,

J'ay reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 6. de ce mois au sujet de la demande que font les Gentilshommes demeurans dans la Ville du Mans, d'être exempts des contributions aux Rolles d'ustanciles, où ils ont été compris cette année, par les Maire & Echevins de cette Ville. Je n'y trouve rien que de juste, & qui ne soit conforme aux Reglemens qui ont été faits en leur faveur. Les privileges de la veritable Noblesse pour l'exemption des impositions, à l'occasion du logement des gens de guerre, n'ont jamais été revoquez en doute. Et la seule & veritable explication qu'il y a à donner à la tollerance que vous avez eu, de souffrir que les Maire & Echevins de quelques Villes de votre Département, particulièrement ceux de la Ville du Mans, ayant fait des diligences, pour les imposer à l'ustancile; c'est que sur la Requête que les Gentilshommes vous presenteront, pour obtenir d'être déchargez des sommes pour lesquelles ils ont été employez, l'intention du Roi est que vous rendiez une Ordonnance qui porte leur décharge, & en même tems qu'il en seroit fait rejet à la marge du

Mr. de Chamillard en faveur de la Noblesse du Mans.

Rolle au marc la livre, des sommes imposées sur ceux qui sont contribuables; avec défenses auxdits Maire & Echevins de les y comprendre à l'avenir, à peine d'en répondre en leur propre & privé nom. Cet exemple doit servir de règle pour les autres Villes de votre Département, où les Maires & Echevins en avoient usé de même. Je suis, Monsieur, vôtre très-humble & affectionné Serviteur CHAMILLART. A Versailles le 9. Juin 1708.

Arrêt pour les intérêts des Billets de Monnoye.

VIII. Par Arrêt du Conseil du 26. Juin dernier le Roi a réduit les payeurs des intérêts des Bille s de Monnoye, qui étoient au nombre de vingt, à celui de cinq, pour la commodité du public; ce sera les Sieurs le Messé, Boutet, Baudin, Delagarde & Estival, qui seuls payeront exactement l'intérêt de ces Bille ts comme l'on a fait jusqu'à présent, en vertu de la Déclaration du cinquième Décembre 1707.

Convention entre les François & les Anglois pour la pêche.

IX. On a publié une Ordonnance du Roi du 28. Juin dernier, par laquelle Sa Majesté approuve & ordonne l'exécution d'une convention faite entre les François & les Anglois, pour la liberté de la pêche du poisson frais, depuis la hauteur d'Oster de jusques à Bayonne, & depuis les Orcades jusques à l'extrémité du Oüest d'Angleterre.

Détachement de M. de Noailles pour la Provence.

X. Mr. le Duc de Noailles, ensuite des ordres de la Cour, fit au mois de Juin un détachement de son Armée pour envoyer en Provence, consistant au Regiment de Hessi Suisse, trois autres Bataillons & quelques Escadrons, faisant en tout quatre mille hommes. Ces Troupes sont aux ordres de Mr. le Maréchal de Villars qui donne toute son application à garantir la Provence & le Dauphiné des insultes de Mr. le Duc de Savoye.

Matières du tems Août 1708. 101.

XI Le Roi toujours attentif à donner des marques de sa satisfaction à ceux qui le servent avec autant de zèle, de fidélité & d'attachement comme le fait depuis long tems Mr. de la Porte premier Président du Parlement de Metz, Sa Majesté a donné à ce celebre Magistrat, un Brevet de retenüe de vingt mille écus sur sa Charge.

*Brevet de
retenüe à
Mr. de la
Porte.*

XII. Messire Pierre Gauthier, Grand Doyen de la Cathedrale de Toul a donné sa belle maison de Dommartin près de Toul, (où il y a une Galerie magnifique ornée de quantité de belles Statuës, à la gloire du Roi,) pour en faire un Hôpital general, c'est un présent de plus de trente mille écus, qui fait beaucoup d'honneur à la pieté de cet Illustre Ecclesiastique.

*Hôpital
general à
Toul.*

On a repris les travaux des Fortifications de Toul, & qui sont déjà considerablement avancés, & où neuf cens hommes travaillent journellement : Il y a déjà long-tems qu'on parle d'un projet, que s'il s'étoit executé seroit fort avantageux à la Ville de Toul; C'est de ramasser plusieurs petits ruisseaux qui se perdent ou sont d'une foible utilité aux environs des sources de la Moselle & de la Saône, pour en composer un Canal qui joindroit ces deux Rivieres qu'au moyen de plusieurs Ecluses & en agrandissant le lit de ces Rivieres on pourroit communiquer la navigation de l'une à l'autre : ce dessein est grand, mais le succez en seroit fort glorieux & non pas impossible à un grand Roi. Voici un Sonnet qu'on a fait à cette occasion, où il semble que le Poëte n'a eu en vüe que l'avantage que la Ville de Toul en tireroit, qui cependant lui seroit commun, avec les Provinces & les autres Villes que ces rivieres beignent.

*Projet pour
unir l'Océan
à la Méditerranée.
par la Moselle & la
Saône.*

102 *Journal Historique sur les*
Torrents qui ne coulez que quatre fois l'année,
Et vous paisibles eaux qui baignez nos Remparts.
Si l'on en croit le bruit qui court de toutes parts,
Une honneur sans égal suit votre destinée.
Neptune menageant un celebre himenée,
Sur vous pour cet ouvrage a jetté ses regards,
Et mêlant avec vous, mille Ruisseaux épars,
Veut joindre à l'Océan la Mediterannée.
Vos Canaux aggrandis dans toutes les saisons,
Porteront à nos yeux de flotantes maisons,
Où, Toul sera fameux du Midi jusqu'à l'ourse,
Mais si le Dieu des eaux travaille à ce dessein;
Par ce bras qui peut tout LOUIS en est la source,
Et sans lui, ce Dieu même y penseroit en vain.

Voieur des
Vases Sa
crez brûlé
vif.

XIII. Par Jugement du Presidial de Lion du 30. Avril 1708. le nommé Henry Dutroncy, fut déclaré atteint & convaincu, d'avoir volé les vases sacrez dans l'Eglise de l'Abbaye de St. Philibert à Tournu, même le Ciboire, où il y avoit plusieurs hosties consacrées, & le Soleil où le St. Sacrement étoit exposé; & pour reparation de ce crime, il fut condamné d'être coduit nud en chemise, par l'executeur de la haute Justice devant l'Eglise Cathédrale de Lion, pour y faire amande honorable; de

1. *Matières du tems* Août 1708. 103
à à la Place des Terraux, où il fut attaché à un poteau avec une chaîne de fer, planté au milieu d'un bucher, où le criminel fut brûlé vif, & ses cendres jettés au vent.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. U Ne affaire aussi sérieuse que celle qui allarme aujourd'hui le Duché de Ferrare, où les troupes impériales & celles du Duc de Modene sont entrés à main armée, & y vivent à la discrétion, merite bien qu'on éclaircisse ici les prétentions du Duc de Modene, qui veut s'en emparer, & les droits en vertu desquels le Saint Siege possède cet Etat. Nous commencerons par une succincte description de ce Duché & de sa Ville Capitale, & ensuite nous exposerons quel est le motif ou le pretexte de cette querelle.

*Description
de Ferrare.*

Ce Duché limite du côté du Septentrion cette partie de l'Etat de Venise, que nous nommons les Polesines de Rovigo, qui s'étend jusqu'au bras gauche du Pô. La Mer ou Golphe de Venise le baigne à l'Orient; il a eu au Midi le Bollonçe & la Romagne, & à l'Occident partie des Duchés de Mantouie & de Modene, dans l'endroit où le Duché de la Mirandolle les separe.

La Ville de Ferrare Capitale de tout le Duché est située dans une plaine sur un bras du Pô que les uns nomment *Pô morto*, & d'autres *Pô di volana*. Elle est à quatorze mille de Stellata, (où le Pô se separe en deux branches, qui en font

sont ensuite plusieurs autres avant de se dégorger dans la Mer ;) à vingt cinq mille de Boulogne, à vingt mille de Rovigo, & à trente-six mille de la Mer où est la Ville de Comachio, qui dépend du même Etat. Ferrare est très ancienne, puis qu'en l'année 433. on l'entoura pour la première fois d'une simple muraille, en 657. le Pape Vitalien y transféra l'Evêché qui étoit à Viconvenza.

Par les suites la Ville de Ferrare s'agrandit considérablement : Elle a presentement quatre mille de circuit, elle est enceinte de fortes murailles soutenues de plusieurs bons bastions. En 1598. le Pape Clement VIII. y fit construire une Citadelle des plus fortes d'Italie, flanquée de six Bastions : & afin qu'il n'y manquât rien il fit faire des moulins que l'eau du Pô fait moudre, avec de grands Magasins qui sont toujours remplis d'armes, & de munitions capables de soutenir un long siege. Les rues de la Ville sont très belles, les Eglises & les Palais sont magnifiques, le Palais des anciens Ducs de Ferrare est au milieu de la ville, entouré de Falsez remplis d'eau ; on y voit en portraits la Genealogie de tous les Princes & Princesses de la Maison d'Est, avec les armes de leurs familles. Il y a un autre Palais qu'on nomme des *Diamans*, parce que les pierres de marbre dont il est bâti sont toutes taillées en pointe de diamant. Albert Marquis de Ferrare, y fonda une Université en 1390. & le Pape Paul III. érigea ce Marquisat en Duché.

*Droits du
Saint Siege
sur Ferrare.*

II. Après plusieurs revolutions, qui donnerent la possession de cet Etat à differens Seigneurs, il resta enfin dans la Maison d'Est, qui en ont joui pendant plusieurs siècles. En 1077. La Princesse Mathilde, fille & heritiere de Bonifacio

face aîné de la Maison d'Est, donna Ferrare & plusieurs autres terres qui lui appartenoient au St. Siege. Il est vrai que par une espee de reconnoissance les Papes en laisserent la jouissance aux descendans Mâles des freres de Boniface: mais ce n'étoit qu'en qualité de Vicaires du St. Sieg Alphonse II. étant mort sans enfans en 1597. Cet Etat fut devolu à la Chambre Apostolique; Césard d'Est fils d'un Alphonse bâtard du Duc Alphonse I. se mit en possession de Ferrare, faisant peu de cas de l'excommunication du Pape ni de l'Armée Ecclesiastique qu'on mettoit sur pied pour l'en chasser; Il s'oit flaté mal à propos, qu'Henri IV. Roi de France, épouferoit sa deffence contre le S. Siege; mais S. M. T. C. ayant refusé de donner le secours, que ce Duc lui envoya demander, par un Ambassadeur, ses autres Alliez, (sur qu'il fondoit aussi quelque esperance, l'abandonnerent bien-tôt; ainsi se voyant pressé, il fit son accommodement avec le Pape Clement VIII. au mois de Decembre 1597. Par le Traité il remit la Ville & le Duché de Ferrare au Pape, afin qu'à perpetuité le St. Siege en jouit en toute Souveraineté, tant en vertu de la donation de Mathilde en 1077. que du devolu du mois d'Octobre 1507. qui fut déclaré legitimé donné. En consideration de cet accommodement, le Pape Clement reabilita la naissance d'Alphonse pere de Césard d'Est & l'ayant ainsi comme legitime, laissa à celui-ci la possession des biens alodieux que la Maison d'Est avoit possédez dans le Duché de Ferrare, & lui accorda tant pour lui que pour ceux de sa famille, les mêmes prerogatives à Rome, que les Ducs ses predecesseurs y avoient eûs; De sorte que depuis cent & onze ans le St. Siege

Siege a possédé ce duché en toute Souveraineté, y ayant toujours tenu un Legat; cinq cens vingt ans auparavant le même siege de Rome avoit été reconnu legitime propriétaire de ce Duché, par les Princes de la Maison d'Est, qui n'en jouissoient qu'en qualité de Vicaires du St. Siege.

*Prétentions
du Duc de
Modene.*

III. Le Duc de Modene, qui est un Prince de la Maison d'Est, descendu de Cesar d'Est, dont je viens de parler, prétend que le seul appui des armes victorieuses de la Maison d'Autriche en Italie, lui suffisent pour dépouiller la Cour de Rome d'un bien, qui anciennement a appartenu à ses Ancestres.

*Invasion
de Ferrare.*

Dés le mois de Mai environ trois mille Imperiaux, soutenus d'un plus grand nombre de Milices du Modenois, entrerent dans le Duché de Ferrare, se saisirent de Comachio, de Magnavaca sur le bord de la Mer; de Lago, de Cevale, d'Argenta sur le bras du Pô le plus meridional, & de quelques autres lieux, afin de couper les passages aux secours qu'on voudroit introduire dans cet Etat par la Mer ou le Bollonois. Ces troupes ont dû être suivies par quelques Regiments Imperiaux, & par un train d'Artillerie qu'on tire du Mantouan, de Modene & de quelques autres Places voisines.

Tous les Princes d'Italie ont les yeux attentifs sur cette entreprise, & la regardent comme un avertissement de prendre garde à eux; Car si un simple Duc de Modene fait revivre des pretentions éteintes depuis plus de six siècles contre le St. Siege, il y a peu d'Etats en Italie qui n'ayent lieu de craindre une recherche fatigante sous d'autres pretextes.

IV. Le Cardinal Casouie Legat de Ferrare se met en état d'y soutenir un siege; Il a mis dans

Ville trois mille hommes de troupes réglées ; & cinq mille de milices, sont cantonnées dans les environs ; Il a fait mettre dans les Magazins de la Ville & de la Citadelle tout autant de provisions & de munitions qu'il a pu ramasser ; Il fait exercer les Milices & les Bourgeois de la Ville, pour les rendre capables de mieux manier les Armes.

V. D'un autre côté le Pape a ordonné des levées dans tous les Etats de l'Eglise, & fait négocier des Alliances avec les Princes intéressés à la défense du Saint Siege. Sa Sainteté a nommé pour Generalissime de ses troupes le Comte Ferdinand de Marsigli Bolonois de nation, qui a été long-tems au service de l'Empereur Leopold, & qui par mécontentement s'est retiré à Avignon depuis quelques années : * Il a ordre de lever six mille hommes dans le Comta Venesin ; le Vice-Légat d'Avignon, a fait fonder, dit on, Mr. Julien natif d'Orange, Lieutenant General des troupes de France, de passer au service de Sa Sainteté, si Sa M. T. C. veut le lui permettre.

VI. Ce fut le 26. Mai que Don Faancisco Picelli Gouverneur de Portonlongone sur la Côte de Toscane, [fit lever le siege ou blocus que les Imperiaux avoient mis devant cette Place depuis plus de quatre mois ; il fit ensuite attaquer un Fort que les Assiegeans avoient fait construire pour la sûreté de leur Camp ; où la plupart des Imperiaux s'étoient retirés ;
ceux

* C'est le même que la Cour Imperiale des-honora après le dernier siege de Brisac, dont il étoit Gouverneur.

ceux qu'on y prit augmentèrent le nombre des prisonniers jusques à 350. & ils eurent 1400 hommes tuez ; comme les Allemands furent surpris , les Espagnols n'y perdirent que trois hommes & quelques blesez : Ils furent emplement remplacéz par plus de cent Espagnols , qui ayant été pris dans le Royaume de Naples , & contraints d'entrer au service de la Maison d'Autriche , profiterent de cette occasion pour deserter.

Le Comte de Thaur revouqué.

VII. Les resolutions des Cours de Vienne & de Barcelonne à l'égard du Comte de Thaur , ont si fort varié depuis quelques mois , qu'il n'a pas lieu d'être content de voir son sort si souvent balotté ; tantôt il reçoit des dépêches qui le constituent & le maintiennent Viceroi de Naples , peu après il en reçoit d'autres pour céder cette dignité au Cardinal Grimani ; & de passer en Sicile , pour faire la conquête de cette Isle ; enfin il vient d'en recevoir de postérieures qui lui ordonnent de remettre le Commandement des troupes au Prince Philippes de Hesse Darmstad , à qui la Cour de Vienne a fait expedier la Patente de Generalissime des forces Imperiales dans le Royaume de Naples , & la Viceroyauté au Cardinal Grimani : ses ordres portent de se rendre près du Duc de Savoye pour servir sous lui en qualité de Lieutenant General , ainsi , (s'il n'y a point encore de nouveau changement) le voilà retombé dans la premiere condition où on l'a vû après le siege de Turin : c'est à quoi sont sujettes les grandeurs de ce monde.

Le Prince de Darmstadt Generalissime de Naples.

VIII.

[Voyez Juillet page 23.

VIII. Le Marquis de del Vasto, qui eut bonne part à la première revolte de Naples en 1701. dont il étoit un des principaux Chefs, & qui s'étoit flatté d'obtenir le Monferat pour prix de son zèle & de son attachement aux intérêts de la Maison d'Autriche, vient d'être récompensé par la Cour de Barcelonne, de la Charge de grand Chambelan du Royaume de Naples, & du Gouvernement perpetuel pour lui & ses descendans de l'Isle d'Ischa, avec la faculté d'adopter pour son heritier le Prince de Troya son cousin, pour les biens qui seroient dévolus à la Couronne, s'il venoit à mourir sans enfans mâles. Ce Marquis del Vasto, s'appelle Cesar d'Avalos, & c'est sous ce nom qu'on lui fit son procès par contumace, sous le précédent Gouvernement.

Le Marquis del Vasto gratifié.

IX. Le Comte de Thaur se dispose à évacuer la Viceroyauté de Naples; mais comme il soubçonne que les plaintes que les Napolitains ont fait de la dureté de son Gouvernement, a beaucoup contribué à son rappel, il profite des moyens qu'il a en main pour s'en vanger. Il presse par exécution le payement des trois cens mille écus qu'il demande à la Ville de Naples pour la Cour de Barcelonne, sous le nom de *don gratuit*. D'un autre côté ensuite des ordres de la même Cour, il fait proceder à la confiscation des biens de ceux qui sont reconnus ou simplement soubçonnez d'être affectionné au Roi Philippe V. dont un grand nombre sont emprisonnez, & l'on menace les principaux de les transférer en Catalogne. En troisième lieu, ce Viceroi a fait sequestrer les revenus de tous les Ecclesiastiques qui sont absens du Royaume; en attendant que les Cours de

Vengeance du Comte de Thaur contre les napolitain.

de Vienne & de Barcelonne ayent destiné l'emploi de ces deniers. Il a fait publier à Naples de vigoureuses deffenses, d'envoyer aucun argent, ni lettres de change à Rome, où dans les autres Villes de l'Etat Ecclésiastique. On juge aisément que ces vexations augmentent le nombre des mécontents Napolitains.

*Amiral
Lake arri-
ve sur les
Côtes d'I-
talie.*

X. Le Cardinal Grimani s'est rendu en poste à Milan, pour faire sa Cour à la Princesse de Wolfembutel, qui devoit s'embarquer à St. Pierre d'Arene, à demi-lieuë de Genes, au commencement de Juillet, pour passer en Catalogne sur la Flotte de l'Amiral Lake, qui arriva à Vado sur les Côtes de Genes le 15. du mois de Juin, pour prendre cette Princesse & les nouveaux secours des troupes, de munitions & de vivres qu'on envoie d'Italie en Catalogne. On n'a pas encore vû la liste des Regimens destinez à l'embarquement; mais on fait état que ce secours sera de sept à huit mille hommes, y compris les Regimens d'Ofnabrugh & de Staremburg, que l'Empereur a promis de faire passer en Catalogne, moyennant que les Anglois & les Hollandois lui payent 40. Florins pour chaque homme qu'il employera à de nouvelles levées, pour les remplacer dans ses Armées.

*Conspira-
tion de Si-
cile contre
le Viceroi
decouverte*

XI Partie de l'Escadre destinée à escorter les Vaisseaux marchands qui vont à Naples & dans les Echelles du Levant, doivent croiser sur les Côtes de Naples & de Sicile pendant quelques mois. Le Cardinal Grimanic avoit formé des pratiques dans ce dernier Royaume, pour faire enlever le Marquis de Los-Balbafes qui en est Viceroi; afin de le conduire à Naples & lui donner une destinée semblable à celle du

Duc

matieres du tems Août 1708. III

Duc d'Escalona ci devant Viceroy de Naples ; mais le complot ayant été découvert à la veille d'être exécuté , Mr. de Los Balbas fut arrêté quelques-uns des Auteurs, (qui n'étoient que des mariniers gagnez par des vûes de recompense,) deux desquels furent pendus. Ce Viceroy & quelques Seigneurs de la Cour devoient aller prendre le divertissement de la pêche du Ton sur la Galere le Réalle ; le complot étoit de poignarder les Officiers les plus attachez à sa personne qui auroient pû s'opposer à cet enlèvement, & la liberté étoit promise aux Esclaves de la Galere. Dans le même-tems le Comte de Thaurin devoit faire embarquer les troupes qui s'étoient avancées vers la Calabre , pour aller débarquer en Sicile & soutenir le parti de la Maison d'Autriche en ce Royaume-là.

XII. Toutes les lettres d'Italie couviennent que la Cour Imperiale avoit donné l'Investiture du Montferat à Mr. le Duc de Savoye, sous trois conditions ; la premiere qu'il restera attaché dans les interêts de la Ligne contre la France , jusques à la Paix generale : la seconde que sans avoir égard aux interêts de sa Fille , il reconnoîtroit & donneroit le titre de *Reine d'Espagne* , à la Princesse de Wolffembutel , & là troisieme qui fourniroit au Duc de Modene un Subside annuel de quinze mille livres , jusques à ce qu'il fut paisible possesseur du Ferrare.

Les projets de son Altesse Royale pour cette campagne , ne sont pas encore manifestez ; dans le tems qu'il menace de retourner en Provence , il fait avancer des Troupes du côté de Pignerol , pour donner de l'inquiétude au Dauphiné ; ce Prince a pourtant fait acheter sous main dix mille sacs de bled dans le País

Mr. de Savoye a été l'investiture du Montferat ; à quelles conditions.

Ses dispositions pour la Campagne

112 *Journal Historique sur les*
de Vaux, qui dépend du Canton de Berne ;
& cette dernière démarche fait croire que le
dessein qui lui paroît le plus facile à exécuter,
c'est d'entrer en Savoye, pour tâcher de recou-
vrer ce Duché, qu'il perdit la première Cam-
pagne, après son union avec les ennemis de
la France.

Tout ce qu'il y a de certain, c'est que Mr.
le Maréchal de Villars donne toute son appli-
cation à la conservation des frontières de Dau-
phiné & de Provence, & n'attendoit que les
premiers mouvemens de Mr. de Savoye, pour
rassembler les Troupes qu'il a postées dans les
principaux passages. Lors que Mr. de Villars
passa à Lion, il logea chez Mr. Cholier, Pre-
sident de la Monnoye, son parent ; Messieurs
de Lion lui ont fait tous les honneurs possibles.

*Préparatifs
du Pape
pour la def-
fense de
Ferrare.*

XIII. A ce que nous avons dit au commen-
cement de cet Article, des dispositions de la
Cour de Rome pour la défense du Duché de
Ferrare, nous ajouterons que le Pape avoit or-
donné de lever dix mille hommes dans ses
Etats d'Italie, outre les Milices ; que par ses
ordrs on préparoit quantité de Selles de Pistol-
lets & de Sabres pour la Cavalerie ; de Fusils,
d'Epées, de Bayonnetes & Fournimens pour l'In-
fanterie : qu'on avoit mis un impôt sur la vian-
de, & les soyes étrangères qui entrent dans
l'Etat Ecclesiastique, sur lequel des Traitans
avoient offert de faire une avance de quinze cens
mille Ecus. Que les Princes Pamfilio & Bor-
ghese avoient offert cent mille Ducats chacun
à Sa Sainteté, pour aider à subvenir aux frais
extraordinaires de cette guerre ; qu'à leur exem-
ple, la plupart des Princes & Seigneurs Romains,
avoient aussi signalé leur zèle pour la défense
de

de leur commune Patrie : & que plus de trois mille jeunes Gentilshommes avoient demandé qu'il leur fût permis de servir en qualité de Volontaires dans l'Armée que le Sr. Père va mettre sur pied.

XIV. Quelques lettres d'Italie marquent que les Bourgeois de Palerme , ayant eu un différent avec les Dragons de Mahony , qui s'étoient accommodé de quelques effets de leurs hôtes , il y avoit eu quelques coups donnez de part & d'autre ; mais que le desordre avoit été assoupi dans sa naissance , par la prudence du Viceroi , qui avoit fait emprisonner les Dragons qui avoient volé : les Magistrats firent aussi arrêter quelques Bourgeois les plus mutins ; & pour éviter les ressentimens de part & d'autre , qui pouvoient naître du peu de liaison qu'il y a de l'humeur des Irlandois avec les Siciliens , on avoit fait sortir de la Ville ce Régiment étranger , à la tête duquel Mr. Mahoni fit des défenses à peine de la vie , à tous les Dragons , de prendre , ni d'exiger rien de leurs hôtes qu'en payant de gré à gré ; le peuple satisfait de cette justice , cria , *Vive le Roi Philippe nôtre bon & legitime Souverain , & perissent tous ses ennemis.* Cela prouve que les Nauvelistes qui avoient mis dans leurs Imprimez , que Palerme & toute la Sicile s'étoit soulevée en faveur de la Maison d'Autriche , avoient été mal informez ; car cette affaire n'a été que particuliere , & n'a eu nul rapport avec celles de l'Etat.

*Sujet d'un
tumulte ar-
rivé à Pa-
lerme en Si-
cile.*

114 *Journal Historique sur les*
ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considéra-
en SUISSE depuis le mois dernier.*

*Differens
de Tockem-
bourg.*

I. **L**A discorde continuë de regner en Suisse; les broüilleries excitées à l'occasion de l'affaire des Protestans & des Catholiques de Tockembourg, n'ayant pas eucore pû être appaisées, font partie des matieres qu'on doit agiter à la Diette de Bade. Le Canton de Claris a refusé de signer une Lettre que celui de Switz jugeoit a propos d'écrire au nom des Republiques Catholiques, ceux de Xurich & de Berne, pour les prier de se desister de l'appui qu'ils donnent aux Protestans de Tockembourg, touchant des pretentions qu'ils disent être illegitimes, & opposées à leurs Traitez d'alliances, dont ils citent les articles.

*Autre dis-
pute des
Suissees.*

II. Il est survenu une autre difficulté entre l'Abbé de St. Gal & le Canton d'Appenzel, au sujet des droits d'un péage, que ces deux Souverains se disputent. Cette affaire doit aussi être agitée à la Diette generale de Bade.

*Le Pape
demande du
secours aux
Suissees.*

III. On croit que dans cette Assemblée, on y décidera par la negative, sur la demande que le Pape fait aux Cantons Catholiques, d'un secours de trois mille hommes, & de quinze cens à la Republique de Valais, pour défendre les Etats de l'Eglise contre l'invasion des Imperiaux, & du Duc de Modene; on fonde ce sentiment sur ce que les Suissees, dans la situation de leurs affaires, ne peuvent pas dégarnir leur Pais, jusques à ce que les differens qui desunissent quelques Cantons, soient terminez.

Que

Que les Cantons Proteſtans agiroient indirectement, d'une maniere qui ne ſera pas favorable à la Cour de Rome ; & qu'enfin, ſi les Cantons Catholiques donnoient à Sa Sainteté les ſecours qu'elle leur demande, l'Empereur s'en offenſeroit, ou leur demanderoit à ſon tour un pareil nombre de Troupes.

« Ce n'eſt que des Venitiens, des Genoïs,
« des Ducs de Toſcane & de Parme, dit-on que
« le St. Pere peut attendre du ſecours, puis
« qu'ils ont un intérêt ſenſible à mettre des bornes
« aux vûës qu'on a de ſapper pied à p. les Etats
« de l'Egliſe, pour abatre l'autorité des Papes,
« afin de venir plus aiſément à bout des autres
« Souverains d'Italie qui respirent encore un air
« de liberté. C'eſt là le point de vûë que certaines
« Puiffances ont depuis long-tems, & dont les
« fondemens furent jettez avant le commencement
« de cette guerre, lors qu'on prévît que la mort
« du feu Roi d'Eſpagne en fourniroit une occaſion
« favorable.

« Ce projet, dit un Politique, eſt aujourd'hui
« dans le point de ſa maturité, les peuples
« d'Italie, principalement ceux de l'Etat
« Eccleſiaſtique, ſont ſi amolis & ſi énervez,
« par les delices d'une longue paix, qu'ils ne
« feront que peu de reſiſtance.

« La ſeule puiffance de laquelle ils pouvoient
« attendre ſecours capable de les tranquilifer &
« les mettre à l'abri, ſe trouve entierement occupée
« dans une guerre qui la touche de plus près,
« & qu'elle ne negligera pas pour les intérêts
« des Puiffances qui ſe ſont endormies au bruit
« des flammes qui devoient la Maiſon de leur
« voiſin. Voilà les ſentimens d'un Politique
« Suiſſe ; C'eſt au Lecteur à juger ſ'il

s'éloigne beaucoup de la vrai-semblance.

Dissertation sur l'affaire de Neuchâtel.

IV. Depuis que l'affaire de Neuchâtel a été mise au crochet, par les actes dont nous fimes mention le mois dernier, * on n'en parle presque plus en Suisse; mais nous avons reçu d'Hollande une lettre anonyme, datée du 25. Juin, par laquelle on nous donne avis, qu'un Auteur, qui est également bon Jurisconsulte, bon Historien & bon Politique, avoit fait trois Dissertations fort curieuses, touchant l'affaire de Neuchâtel; mais que des raisons de Politique l'avoient empêché de les mettre encore au jour; en attendant qu'elles paroissent, on nous en a envoyé le plan, s'il est suivi sans partialité & d'un esprit désintéressé, comme on doit l'espérer, l'ouvrage curieux, intéressant, & digne de la lecture de ceux qui seront choisis pour Plenipotentiaires de la paix générale: Si l'Auteur a occasion de nous en envoyer un exemplaire franc de port, on lui rendra toute la justice qu'il doit attendre de nous: voicy le plan qu'il s'est formé.

Dans la première Dissertation, l'Auteur promet de traiter la question, si la Comté de Neuchâtel & de Valengin, est un Fief Lige, dépendant de Maison de Châlons, ou si c'est une Souveraineté indépendante.

Dans la seconde il examinera, si les Etats de Neuchâtel & de Valengin, ont été Juges Compétans de la Contestation sur laquelle ils prononcèrent le 3. Novembre 1707. & jusqu'où peut aller leur compétence.

Et dans la troisième il nous fait espérer plusieurs questions importantes qui nous éclairciront; Par exemple, si les Princes de la Maison

* Voyez Juillet pag. 24.

de Nassau qui se disent *Princes d'Orange* sont en droit de demander d'être mis en possession de la Comté de Neuchâtel & de Valengin. Il examinera auquel des trois Princes, qui depuis la mort de Guillaume III. Roi d'Angleterre, ont pris la qualité de *Prince d'Orange*, ce titre doit appartenir. Il donnera ensuite ses observations pour ce qui regarde les Ducs de Longueville, les Princes & autres Seigneurs, qui demandent à exercer les droits de cette illustre Maison, laquelle se trouve éteinte par la mort de l'Abbé d'Orléans, dernier Duc de Longueville, & par celle de Madamie la Duchesse de Nemours sa sœur décedée sans enfans : il fera voir quels moyens ils peuvent avoir pour se maintenir dans la possession de cette Comté ; s'ils peuvent opposer la prescription, & se deffendre de l'usurpation qu'on leur objecte. L'Auteur nous dit enfin, que pour pouvoir juger si la Comté de Neuchâtel & Valengin, est une Souveraineté indépendante, ou un Fief Lige dépendant de la Maison de Châlons, il sera nécessaire de remonter jusqu'à la source, & d'établir d'abord la généalogie des Comtes de la Maison de Bourgogne, d'où celle de Châlons descend : C'est ce que l'Auteur nous promet de faire & dans le cours de cette Genealogie, de nous donner quelques remarques fort utiles, dont son Lecteur aura lieu d'être satisfait.

V. Nous venons de recevoir le Bref du Pape aux Cantons Catholiques, dont nous avons parlé au commencement de cet article ; cette pièce m'a paru digne de la communiquer à mes Lecteurs, en voici la traduction.

CLEMENT

CLEMENT PAPE XI. DU NOM.

*Bref du
Pape aux
Cantons
catholiques*

A Nos très chers & bien-amez fils en notre Seigneur, Salut & Benediction Apostolique. Nous avons crû être de nôtre devoir & de nôtre intérêt, de vous donner avis de l'état présent de nos affaires, & de celui des Terres de nôtre obéissance; persuadé que vôtre piété envers Dieu, & vôtre zèle pour les intérêts du Saint Siege, vous porteront à rendre part à nôtre inquiétude, & à nous prêter le prompt secours que Nous vous demandons: Forcé que Nous sommes d'appreter à nos maux un remède violent, que Nous ne pourrions y appliquer qu'avec douleur & une repugnance extrême.

Vous êtes, sans doute, déjà informez que les Troupes Impériales, (pui depuis long-tems affligent l'Italie) ont même très souvent osé se repandre dans presque toutes les Provinces qui composent l'Etat Ecclésiastique, à l'oppression, & à la ruine des peuples, dont on ne peut presque exprimer les calamitez & les miseres. Ces Troupes à peine sorties des Terres de nôtre obéissance, viennent d'y rentrer sous des apparences de paix: elles se sont emparées de plusieurs Places de nôtre Duché de Ferrare; après y avoir établi Garnison & arboré les Drapeaux de l'Empire, elles ont déclaré hautement, qu'elles y étoient entrées comme ennemies, & qu'elles formoient des desseins encore plus étendus, plus fâcheux, & sans doute plus sanglants. Nous croyons donc, que sans qu'il soit besoin de vous donner un détail plus long des maux qui menacent

MOS

Matières du tems. Août 1708. 119

nos sujets, le peu que Nous vous en avons exposé suffira pour allumer vôtre zèle en nôtre faveur, & que vous épouferés la défense de nôtre cause : non seulement parce qu'elle est évidemment appuyée sur la justice ; mais aussi parce qu'il s'agit particulièrement de l'autorité & de la dignité du St. Siege, pour lequel vous avez toujours paru pleins de respect à l'exemple de vos Ancêtres.

Etant dont absolument nécessaire dans cette conjoncture d'appliquer nos soins à la deffense & à la conservation des Etats que la providence nous a confiés ; pour augmenter le nombre & la force de nos Troupes (persuadé de la fidélité, de l'expérience & de la bravoure de vôtre Nation ; Nous vous conjurons de Nous faire au plutôt expedier & enlever un secours de trois mille hommes, que nôtre Venerable Frere, l'Evêque de Laodicée nôtre Nônce, vous demandera de nôtre part ; vous assurant cependant de toute nôtre bienveillance, & de toutes les preuves possibles de nôtre reconnoissance. Dans la confiance que nous avons en vous, Nous vous donnons pour toujours, Nos très chers Fils, nôtre Benediction Apostolique. Donné à St. Pierre de Rome, sous l'Anneau du Pescheur, le 2. Juin 1708. l'an huitième de nôtre Pontificat. *Signé*, ULISSES-JEAN, Archevêque de Theodosie.

V I. Le Nonce en sollicitant ce secours a représenté aux Suisses, que si l'Empereur venoit à bout des desseins qu'il a formez sur l'Italie, les Etats qu'il y subjugueroit, seroient en sa main des verges, donc les Cantons Catholiques devoient craindre les coups ; puisque la Cour Impériale étant en état de donner la loi à l'Europe,

*Crainte
que le Non-
ce vens inf-
pirer aux
Suisses.*

120 *Journal Historique sur les*
rope, ne manqueroit pas de pretextes pour res-
nouveler contre la Suisse, des prétentions étein-
tes depuis plusieurs siècles, comme elle le fait
aujourd'hui contre le Duché de Ferrate.

A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus consi-
derable en A L L E M A G N E de-
puis le mois dernier.*

*Ce que
est qu'une
Armée.*

I. C'EST très-judicieusement que Mr. Flea-
chier a défini une Armée comme un
corps animé d'une infinité de passions « dif-
ferentes, qu'un homme habile fait « mouvoir
à son gré; c'est une troupe « d'hommes armez
» qui suivent aveuglement les ordres d'un Chef
» dont ils ne sçavent pas les intentions; c'est
» une multitude d'ames, pour la plupart viles
» & mercenaires, qui sans songer à leur repu-
» tation, travaillent à celle d'autrui: c'est un
» assemblage confus de libertins qu'il faut as-
» sujettir à l'obéissance; de lâches qu'il faut
» mener au combat; de temeraires qu'il faut
» retenir; & d'impétueux qu'il faut accoutumer
» à la constance. On trouve tous ces differents
caracteres dans une Armée.

*Retarde-
ment de la
Cavalerie
Saxonne.*

II. Celle de l'empire commandée par le Duc
de Hannover, n'a pas encore été jointe par la
Cavalerie Saxonne, que la Diette de Ratisbonne
avoit convenu d'acheter: on croit pourtant
qu'elle y arrivera tout au plus tard, lors qu'on
commencera à travailler à la repartition des
quartiers d'hiver; parce qu'après la recolte,
ceux qui doivent payer l'alienation de ces Trou-

Maiieres du tems. Août 1708. 121
pes, pourrout trouver de l'argent de la vente
de leurs denrées: si ce n'est pas là la cause du
retardement, il faut que l'enclôicure soit dans
un point de politique, que le Prince Eugene,
ni les Ministres des Hauts Alliez avec toute leur
habilité, n'ont pas pû approfondir, ou vaincre
les obstacles qu'ils ont rencontré à la Cour de
Dresden.

A cela près, tous les contingens de l'Empire,
& les Troupes qu'on a tiré d'Italie, ont joint
cette Armée avant la fin de Juin, & Mr. d'Han-
nover se dispoisoit à lui faire passer le Rhin. On
assure que nonobstant les troupes qui ont été
envoyées sur la Moselle, elle est encore de trente
mille hommes; d'autres avis ne la font que de
vingt cinq mille hommes; ce qu'il y a de cer-
tain, c'est que ce Prince fait jeter deux ponts
sur le Rhin entre Philisbourg & Heidelberg,
pour passer ce fleuve, afin d'aller fourager dans
la basse Alsasse; car on croit que c'est là à quoi
aboutiront partie des projets dont ce Prince
est chargé.

III. Ce n'étoit pas son fondement que
nous remarquâmes le mois dernier * que le
veritable dessein du Prince Eugene étoit de me-
ner son Armée vers la basse Meuse; supposé
que certaines vûes à la Cremonoise qu'il avoit,
vinssent à lui manquer. Qu'elle apparence y
avoit il qu'il prétendit de faire sur la Moselle
une Campagne plus glorieuse que celle qu'y fit
Milord Marlborough en 1705. On a toujours
jugé que ce n'étoit qu'une feinte, mais trop
mal concertée pour ne pas l'appercevoir du
premier coup d'œil; car ne sçavoit-on pas que

*Armée de
Mr. d'Han-
nover.*

*Ruse du
Prince Eu-
gene décou-
verte.*

* Voyez Juillet page 33.

les Hondsruch est un païs trop ingrat pour faire subsister une Armée; que les Alliez n'ayant pas pris la précaution de faire des Magazins pendant l'hiver à Coblence ou aux environs, il ne seroit plus tems de faire monter suffisamment des vivres par le Rhin & la Moselle, lors que cette Armée seroit assemblée? Il n'y avoit pas apparence non plus qu'elle dût agir sur le Rhin de concert avec celle de Mr. d'Hannover, parce que si cela avoit été, il y avoit des endroits plus convenables pour assembler l'Armée proche de Mayence, Worme & Landau, tant pour l'avantage des troupes, que pour la commodité des fourages & des vivres.

Le Prince Eugene son arrivée à Coblence & son départ pour les Païs Bas.

IV. Quoiqu'il en soit, le Prince Eugene arriva à Francfort le 9. Juin, où il s'aboucha avec le Duc d'Hanover & l'Electeur de Mayence; peu de jours après il alla joindre le Prince Hereditaire de Hesse-Cassel à Slagembach, & ces Princes ne se rendirent que le 22. à Coblence, où l'Electeur de Treves les reçut avec les marques de distinction qui leur sont dûes. Le Prince Eugene donna ses ordres pour rassembler dans un seul Corps les troupes qui étoient dispersées dans plusieurs petits Camps pour la commodité des fourages & des vivres; Le 28. & 29. il fit passer la Moselle entre Coblence & Trarbach a toute son Armée: pour dérober sa marche il fit arrêter les Couriers, qui alloient à Luxembourg & à Metz.

Départ de Mr. de St. Fremont pour les Païs-Bas.

V. Dès que Mr. l'Electeur de Baviere, n'eut plus lieu de douter de ce mouvement, il ordonna à Mr. le Marquis de St. Fremont, Lieutenant Général, de prendre les devans avec 16. Bataillons & 24. Escadrons, qui passerent la Moselle à Remick le 3. Juillet, & prirent la

Matières du tems. Août 1708. 122

route des Pais-Bas, par Luxembourg & Givet.

Le 4. & le 5. du même mois S. A. E. de Baviere passa aussi la Moselle dans le même eudroit, avec Mr. le Marechal de Berwick, & le gros de l'Armée qu'il commandoit. Le lendemain Mr. l'Electeur fit partir Mr. de Lée, Lieutenant General avec 13. Bataillons, pour suivre Mr. de St. Fremont; Mr. le Maréchal de Berwick arriva le 7. à Luxembourg avec dix-neuf Escadrons, qui prirent aussi la roue de Flandres, & le lendemain il passa encore à Luxembourg sept Bataillons & 24. Escadrons; Tous ces détachemens, qui composent trente-six Bataillons & soixante-sept Escadrons, marchent en Flandres pour être aux ordres de Monseigneur le Duc de Bourgogne.

S. A. E. de Baviere, ayant fait exécuter ses ordres avec une extrême diligence, & ne voyant plus aucun danger sur la Moselle, a repris la route d'Alsace avec le reste de ses troupes, après s'être reposé quelques jours à Thionville & à Metz. On Assure que l'Armée de ce Prince est encore de 27. à 28. mille hommes, pour opposer à celle du Duc de Hanover, qui a été renforcé du Camp volant du Comte de Merci.

VI. Enfin l'Empereur donna le 23. Juin l'investiture du haut Palatinat & du Comté de Cham à l'Electeur Palatin, en vertu de laquelle son Ministre à Ratisbonne prétend d'avoir seance dans le College Electoral, immédiatement après celui du Roi de Boheme, & par ainsi de précéder ceux des Electeurs de Saxe & de Brandebourg, sans avoir égard aux Royautez de ces deux Princes. On ne doute pas que cette affaire ne cause de nouvelles difficultez à la Diette de Ratisbonne, en attendant celles qui en naîtront aux négociations de la Paix generale.

Il est suivi par Mr. de Berwick.

Mr. de Baviere retourne en Alsace.

L'Empereur donne l'investiture du haut Palatinat à l'Electeur Palatin.

AR.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & Pais du NORD depuis le mois dernier.

Comparaison de la Royauté à la beauté.

Vûs caehés Roi Auguste.

I. **Q**ULQUES uns ont comparé la la Royauté du Roi Auguste, à la beauté de certaines femmes, à cause du peu de durée de l'une & de l'autre; mais des avis particuliers (que je n'oserois pourtant pas cautionner pour fort sûrs) disent que ce Prince lassé du titre honoraire de Roi, meditoit un dessein, qui ne surprendroit pas moins l'Europe, qu'elle l'avoit été lors qu'elle apprit le Traité peu glorieux d'Alc Rastadt, on prétend que ce Prince a des vûs pour se dédommager amplement de l'abdication de la Couronne de Pologne. Ce qu'il ya de certain, c'est qu'il a toujours de grandes liaisons avec le Roi de Suede, quoi que fort éloigné; qu'il entretient une correspondance avec le Roi Stanislas, qui marque entre eux une bonne union; qu'il a mis sur pied un très grand nombre de bonnes Troupes, qu'il les entretient avec beaucoup de dépense, dont ses Etats commencent à se lasser; Qu'il demande que l'Empire décharge la Saxe du contingent, tant en Troupes qu'en argent, qu'il est obligé de fournir pour l'Armée Imperiale; & qu'enfin il a sous differens pretexte, éludé de vendre ses Troupes à l'Empereur, à l'Empire, aux Anglois & Hollandois; on prétend que le seul défaut d'argent n'est pas ce qui a empêché la marche de ces Troupes, & que le veritable sujet de cet armenement

Matières du tems. Août 1708. 124

ment, sans nécessité apparante, éclatera lors qu'on y pensera le moins. Le tems qui dissipe les tenebres de la plus obscure & fine politique, développera un jour le mystere qu'on tient encore caché.

II. Il ne s'est rien passé en Pologne depuis le mois dernier, qui merite d'être placé dans celui-ci. Les principaux Seigneur, de la République n'ont pas encore trouvé le filet d'Ariadne, pour les tirer du Labirinte fâcheux dans lequel ils se sont engagez; tout y est toujours dans la confusion; & les pour par leurs d'accommodement qu'on a mis sur le tapis dans quelques Palatinats, n'ont rien operé pour la conciliation des esprits divisez. Nous n'avons pas appris non plus, que les Armées qui sont aux environs du Boristhene, ayant encore entrepris la déciſion qu'on doit attendre d'une Bataille; les Moscovites continuent de l'éviter, & le Roi de Suede persiste dans la resolution de les poursuivre dans leur propre Pais, ce qui ne peut se faire qu'avec des fatigues infinies, à cause que le Czard fait ravager le Pais à mesure qu'il recule, afin d'ôter aux Suedois les moyens de subsister.

III. Le Roi de Dannemarck a foit un voyage dans le Holstenin Danois, en a visité les Places, passé les Garnisons en revûë, & donné les ordres pour perfectionner les fortifications qui pouvoient en avoir besoin; ce Prince ne s'est donné ces mouvemens que par la jalousie qu'il avoit conçu de l'arrivée des troupes du Cercle de la basse Saxe dans les Baillages de la Ville de Hambourg; il est de la prudence d'un Prince d'empêcher autant qu'il le peut, que la guerre ne s'allume dans son voisinage, & il ne peut

*Labirinte
des affaires
de Pologne.*

*Voyage du
Roi de Dan-
nemarck
dans le Hol-
stein.*

peut pas l'éviter il doit du moins prendre des mesures pour que ses Etats n'en souffrent pas. Si les Puissances d'Italie avoient pris cette précaution elles ne seroient pas aujourd'hui dans les allarmes où la plûpart se trouvent , à l'occasion de l'invasion de Ferrare. L'attention que le Roi de Dannemarck se donne pour conserver la tranquillité dans son voisinage, n'a pas permis à Sa Majesté Danoise , de laisser aller en Hongrie les Troupes qu'elle a au service de l'Empereur , qui sont encore dans la Baviere en attendant de nouveaux ordres.

*Sites des
brouilleries
de Ham-
bourg.*

IV. Ces brouilleries de Hambouth ne sont pas encore appaisées ; on n'avoit pas même fait l'ouverture de la Commission Imperiale , dont le Compte de Schonborn est chargé, quoi qu'il y eût plus d'un mois que les Commissaires fussent entrés dans la Ville , avec 2300. hommes des Troupes du Cercle, comme nous l'avons remarqué ailleurs : * Cependant on a rétabli l'ancien Magistrat qui avoit été déposé pour la Bourgeoisie, lequel a fait emprisonner deux Ministres Lutheriens & plusieurs Habitans , qui étoient les principaux Auteurs de la révolution ; on ignore encore le châtement qu'on leur destine.

*Sommes
que la Ville
payé aux
Troupes du
Cercle.*

Ces prisonniers ne seront pas les seuls qui souffriront de ce trouble ; Toute la Ville supportera sa part du fardeau ; car les Troupes du Cercle ont voulu être recompensées du mouvement qu'elles se sont données ; leurs Generaux declarerent au Senat, qu'elles ne s'éloigneroient pas de la Ville jusqu'à ce qu'on leur eût

*Voyez Tome VIII. pag. 357. & 436. & le Journal de Juillet pag. 39.

Matières du tems. Août. 1708. 127
 payé un somme considerable pour les frais de leur course : nous venons d'apprendre qu'on est convenu avec eux , de payer cent écus par jour aux Commissaires, vingt deux mille écus pour la solde des Troupes qui ont été introduites dans la Ville, & deux cens six mille deux cens cinquante - six écus , pour obliger les autres qui campoient devant la Place, de retourner dans les endroits d'où elles étoient venuës. On fait la repartition de cette derniere somme, entre les Troupes de quatre differents Princes qui ont été appellées pour pacifier ces troubles. Celles de Suede doivent recevoir 75760. écus , celles de Prusse 55111. celles de Wolfembutel 46343. & celles d'Hanover 29042. Si les Magistrats & les Bourgeois s'étoient accommodez sans aucun secours étranger, ils auroient évité une dépense qui a quelque rapport au dégât de la Fable du Jardinier & de son Seigneur ; je la joindrai pour l'appliquer à Messieurs de Hambourg, & pour servir d'une salutaire leçon à ceux qui dans leurs querelles domestiques appellent de plus grands Seigneurs qu'eux à leur secours.

*Un Amateur du Jardinage ,
 Demi Bourgeois, demi manant ,
 Possédoit en certain Village ,*

*Un Jardin assez propre & le clos à tenant.
 Il avoit de plan vis fermé cette étendue ,
 Là croissoit à plaisir l'oseille & la laitue.
 De quoi faire à Margot pour sa Fête un
 bouquet ,*

*Peu de Jasmin d'Espagne & force serpolet ,
 Cette félicité par un Lievre troublée ,
 Fit qu'au Seigneur du Bourg nôtre homme
 se plaignit ,*

128 *Journal Historique sur les*

*Ce maudit animal vient prendre sa goulée ;
Soir & matin , dit-il , & des pieges se rit ,
Les pierres les bâtons , y perdent leur cre-*
dit ,

*Il est Sorcier je crois sorcier ? je l'en défie ;
Repartit le Seigneur. Fût-il diable , Mi-*
raut ,

*En dépit de ses tours l'attrapera bientôt.
Je vous en defierai , bon homme sur ma vie ;
Et quand dés demain sans tarder plus long-*
tems ,

*La partie ainsi faite il vient avec ses gens ;
Ca déjeûnons dit-il , vos poulets sont - ils*
tendres ;

La Fille du Logis , qu'on voue voye . appro-
chez ;

Quand la marierons-nous ; quand aurons-
nous des gendres ?

*Cependant on fricasse , on se ruë en cuisines
De quand sont vos Jambons ? ils ont fort bonne*
mine ,

Monsieur ils sont à vous Vraiment dit le
Seigneur ,

Je les reçois & de bon cœur.

*Il déjeûne très-bien , & aussi fait la famille ;
Chiens , Chevaux , & Valets , tous gens bien*
endentez .

*Il commande chez l'hôte , y prend des libertés .
Boit son vin , caresse sa fille .*

*L'embarras des chasseurs succede au déjeûné ,
Chacun s'anime & se prepare ,*

*Les troupes & les cors font un tel tintamare ;
Que le bon homme est étonné .*

*Te pis fut que l'on mit en pitieux équipage ,
Le pauvre potager ; adieu planches , quar-*
reaux ,

Adieu

Matières du tems. Août. 1708. 129

Adieu chicorée & porreaux ;

Adieu dequoi mettre au pottage.

*Le Lievre étoit gité dessous un maître chou ,
On le tué ; on le lance , il s'enfuit par un
trou ,*

*Non pas trou , mais trouée ; horrible large
playe ,*

Que l'on fit à la pauvre haye ,

*Par ordre du Seigneur ! Car il eût été mal ,
Qu'on n'eût pû du Jardin sortir tous à cheval.*

*Le bon homme disoit , ce sont là jeux de Prin-
ce ,*

*Mais on le laissoit dire , & les chiens & les
gens ,*

Firent plus de dégât en une heure de tems ,

Que n'en auroit fait en cent ans

Tous les Lievres de la Province .

L'applicatron de cette Fable se fait naturelle-
ment d'elle-même. La Ville & les Baillages de
Hambourg sont le Jardin ; les fleurs & les
fruits saccagez , sont les richesses du commerce
des habitans. Par le Lievre on désigne certains
Bourgeois qui avoient inquieté quelques Ma-
gistrats ; ceux-ci que je compare au Jardinier ,
en ont porté leur plaintes à l'Empereur , com-
me au Seigneur Supérieur les chasseurs sont les
Princes du Cercle ; les chiens & les chevaux ,
qui font le dégât sont leurs Troupes.

Enfin l'on vient d'apprendre que le 27. Juin ,
ces troupes qui campoient près d'Hambourg ,
ayant reçu des Bourgeois le payement de leur
rançon avoient décampé pour retourner dans
leurs anciens Quartiers , à la réserve de celles
qui sont dans la Ville ; & que sur cette nouvelle ,
le Roi de Dannemarck étoit aussi retourné à sa
residence de Copenhague, I 2 AR.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ANGLETERRE & en ECOSSE depuis le mois dernier.

*Seigneurs
Ecossois
transferez
en Angle
terre.*

I. Pendant qu'on procedoit en Ecosse à l'élection de seize Pairs qui doivent avoir entrée dans le Parlement de la Grande Bretagne, on conduisoit à Londres ce grand nombre de Milords Ecossois, qui avoient été emprisonnez à Edimboutg; parmi lesquels sont le Duc de Gordon, le Comte de Safford, le Comte de Naersdale, les Lords Antheroute, Nairn, Drummond, Maxwell Murray, Caiden, Kair, le Marquis de Hutlay, Mr. Belhaven, Sinclair, Macklean, Buchan, Lochaile, d'App'lon, Campbel & plusieurs autres. Aucun de ces Seigneurs n'a eu la liberté de donner son suffrage à l'élection, quoique par le traité d'Union il fut porté que ceux qui seroient absents donneroient leur suffrage par procuration: Il n'y a pas d'apparence non plus qu'ils soient du nombre des élus, puis qu'ils sont écrits en lettre rouge dans le livre que la Cour de Londres tient du nom des Ecossois peu affectionnez pour le Gouvernement arbitraire des Anglois.

*Mesures
qu'on prend
pour abais-
ser leur au-
thorités.*

La Reine Elisabeth qui craignoit l'agrandissement de certains Officiers de l'Etat, disoit qu'ils sont semblables aux habits nouvellement faits, qu'on trouve étroits la premiere fois qu'on les met, & qui ne s'élargissent que trop après qu'on les a portés quelque tems. La Reine qui regne aujourd'hui, semble craindre

craindre aussi l'autorité des grands Seigneurs d'Ecosse, puis que sur le prétexte de simples soupçons, Elle les abaisse autant qu'il lui est possible; car on juge que ceux qui ont été transterez en Angleterre n'avoient été arrêtez qu'afin d'avoir occasion de les dépouiller de leurs emplois, ou pour les éloigner de ceux auxquels ils pouvoient aspirer: on ne peut pas conjecturer autrement de la conduite que la Cour a tenu, puisqu'on en a élargi la plupart après leur premier interrogat; s'ils avoient été tant soit peu criminels, dit on on n'auroit pas manqué d'exercer sur eux la rigueur des loix. dont les têtes couronnées n'ont pas été à l'abri? On avouë que sur le simple soupçon, une Souveraine peut faire arrêter des Sujets, mais on soutient qu'il y a une espece d'injustice de les promener comme des criminels de leze-Majesté, de Province en Province pendant une route de prés de cent lieuës, pour venir seulement faire éclater leur innocence à Londres en réduisant la peine de leur accusation à donner simplement caution pour être élargis. Des Commissaires de la Cour leur avoient pû éviter cette honte, ce chagrin & cette dépense, en les interrogeant en Ecosse, où le prétendu délict avoit été commis, & où l'on pouvoit plus aisément trouver des témoins de leur conduite qu'en Angleterre. Ils disent eux mêmes que s'ils étoient criminels, il falloit les châtier plus severement, & s'ils étoient innocens on auroit pas dû les maltraiter de la sorte; mais que l'on avoit cherché qu'un prétexte, pour deshonorer une ancienne Noblesse, & l'éloigner des fonctions & des emplois qui lui appartiennent de plein droit.

Mécontentement de la Noblesse d'Ecosse.

*Flotte
d'Angle-
terre.*

II. La formidable Flotte qu'on nomme *la Grande*, & qu'on arme en Angleterre depuis près de six mois, sur la quelle on affecte de publier il y a long tems, qu'on y embarquera dix-neuf Regimens d'Infanterie & deux de Dragons, pour seconder le Duc de Marlborough & le Prince Eugene dans le projet qu'ils ont formé, d'enlever cette Campagne plusieurs Provinces à la Couronne de France; cette Flotte dis-je, étoit encore à Portsmouth au commencement de Juillet; & les troupes d'embarquement campées à l'Isle de With: Bien des gens croyent que les menaces de cette Armée navale seront semblables aux cris de cette montagne en travail, qui n'enfanta qu'une souris.

*Maux que
les Arma-
teurs Fran-
çois causent
aux Ang-
lois.*

Il faut pourtant convenir que les dépenses immenses de l'Armement Naval d'Angleterre seront de quelque utilité aux Anglois, puis qu'étant les maîtres de la manche, & tenant des Escadres qui croisent actuellement devant Dunkerque & Brest, ils assûrent les Côtes de la grande Bretagne, & garantissent plusieurs Navires Marchands de tomber entre les mains des Armateurs François, c'est aussi le principal motif de cet armement qui fut ordonné par le dernier Parlement, ensuite des plaintes réitérées que les Negocians faisoient la ruine de leur commerce: les seuls Armateurs François ont occasionné ce grand Armement, qui ne peut être qu'à charge à la Nation Angloise, & qu'on ne pouvoit pourtant pas éviter. Lors que la mer est libre à ces Armateurs, ils font de si fréquentes captures, que quantité de bons marchands en sont ruinez; si au contraire ils sont obligez de rester dans leurs Ports, l'An-
gleterre

gleterre est contrainte de fournir à la dépense presque infinie qu'il faut pour l'Armement & l'entretien d'une Flotte considérable ; mais la différence qu'il y a , c'est que tout le Royaume fourni à ces frais extraordinaires, au lieu que lors que les forces maritimes s'éloignent d'Angleterre, il n'y a que quelques particuliers qui souffrent dans l'interruption de leur commerce, Ainsi tant que la Guerre durera, le peuple Anglois sera autant & plus foulé ou fatigué qu'aucun autre de l'Europe.

III. Autre occasion de dépense pour les Anglois. Le Comte de Bergami Envoyé du Duc de Modene, arriva à Londres au mois de Juin ; ce Ministre a proposé à la Reine d'entrer comme elle l'a promis dans l'alliance que le Duc son Maître, fait avec l'Empereur. pour enlever au Pape le Duché de Ferrate & la Romagne ; il lui demande en même tems une Escadre pour s'assurer du Golfe de Venise, & un secours de troupes & d'argent ; il a représenté qu'il avoit d'autant plus lieu d'esperer un heureux succès de sa négociation, qu'il n'ignoroit pas le peu de liaison qu'il y a depuis long tems entre la Cour Romaine & l'Anglicane. Deux raisons essentielles invitent la Reine de prendre des engagements dans cette nouvelle guerre : la première lui est commune avec les autres Puissances Protestantes ; c'est qu'en abaissant l'autorité de la Cour de Rome, on releve le credit de la Religion Protestante, d'autant plus qu'on assure que la Reine demande qu'en cas de succès on assigne une maison dans Ferrate & une autre dans Comachio, où les Anglois puissent en toute liberté faire l'exercice de leur Religion, de même que dans l'Hôtel

*Le Duc de
Modene de-
mande du
secours à
l'Angleter-
re.*

134 *Journal Historique sur les*
 du Ministre qu'elle entretiendra à la Cour de
 Modene la seconde c'est que la Reine ayant un
 intérêt sensible à continuer la guerre (parce
 que son autorité est bornée en tems de paix ,)
 elle entrera aisément dans cette dispute ; les
 mesures qu'elle a prises pour composer le pro-
 chain Parlement de personnes qui lui sont dé-
 vouées , l'assure déjà de l'approbation & de
 l'appui de cet Illustre Corps ; dès qu'elle y sera
 engagée , il lui sera facile de s'y maintenir plu-
 sieurs années, pendant lesquelles disposant à
 sa volonté des forces de l'Etat , elle saura re-
 » primer l'insolence & la temerité des Sujets ,
 » qui sous les apparences du bien public de-
 » manderont la paix dans un tems où ils doi-
 » vent, dit-on , se faire un plaisir & un hon-
 » neur de sacrifier leur repos, leurs biens, &
 » même leurs vies pour soutenir une guerre
 » aussi juste que celle de dépouiller le Pape de
 » ses biens temporels, & de le reduire, s'il
 » se peut, au glorieux état où étoit le Prin-
 » ce des Apôtres.

*Naissance
 du Roi Ja-
 ques solem-
 nisée en E-
 cosse.*

IV. Le 21. Juin plusieurs Bourgeois d'E-
 dimbourg s'attrouperent pour solemniser la
 naissance du Roi Jacques, & l'on fut obligé
 d'employer des troupes réglées pour troubler
 cette Fête par l'emprisonnement de quelques-
 uns ; cela prouve que ce Prince a encore des
 créatures dans ce Royaume-là, & que tous les
 mauvais traitemens qu'on fait souffrir à la No-
 blesse & au reste de la Nation, n'ont pas encore
 déraciné le zèle & la fidélité de tous les Sujets,
 dont la plupart n'attendent qu'une occasion fa-
 vorable pour le manifester ; il faut pourtant
 convenir, que c'est là une étincelle de zèle in-
 discret, car il n'a servi qu'à donner prétexte à
 la

Matières du tems. Août 1708. 135

la Cour d'Angleterre, de refuser aux Seigneurs Ecoſſois élargis ſous caution, la permiſſion qu'ils demandoient de retourner chez eux, & de renvoyer en ce païs là quelques troupes qui en étoient venuës.

V. Le 22. Juin quelques Vaiſſeaux qui étoient prêts à Portſmouth & à ſainte Helaine, mirent à la voile ſous les ordres de l'Amiral Bings & du Chevalier Jennings, pour eſcorter hors de la Manche 50. à 60. bâtimens marchans deſtinez pour le Portugal & autres païs étrangers : on aſſure que cet Amiral doit enſuite aller prendre en Irlande quelques Regimens, & les Vaiſſeaux des Indes qui y ont relâché depuis près de deux mois.

VI. Huit Regimens d'Infanterie des troupes qui campoient à l'Iſle de With, furent embarquez le 25. Juin avec quelques Ingenieurs qui s'y étoient rendus de Londres ; on aſſuroit que c'étoit pour aller débarquer à Oſtende mais nous n'avons pas encore appris qu'ils euſſent mis à la voile.

VII. La Reine ayant ſigné l'ordre pour décapiter Milord Griffin le 27. Juin, l'échafaut pour cette exécution fut dreſſé à la Place de la Tour, mais la veille, étant venu des dépêches de la Haye qui donnerent lieu à la tenuë d'un Conſeil de Cabinet, cette Princeſſe donna ordre de ſuſpendre l'exécution, ſeulement, l'on renverſa le Théâtre ſur lequel cette ſanglante Tragedie devoit être représentée, on infere de là que la peine de ce Seigneur ſera adoucie, du moins ſes parens & ſes amis s'en flatent.

*Départ de
l'Amiral
Bings.*

*Embarque-
ment des
troupes An-
gloïſes*

*Exécution
de Milord
Griffin pro-
longée.*

ART.

ARTICLE VII.

Contenant ce qui c'est passé de plus considérable en HOLLANDE, & aux PAIS-BAS, depuis le mois dernier.

*Serment
contre les 5.
propositions
de Jansenius.*

I. **P**AR ordre du Nonce du Pape à Cologne, & à la diligence de Mr. Dame, nommé Vicaire Apostolique dans les Provinces-unies, (que les Etats Generaux refusent de reconôître en cette qualité,) on a fait prêter aux Prêtres du Diocèse de Deventer, un Formulaire de serment, par lequel ils promettent de se soumettre aux Constitutions Apostolques des Papes Innocent X. du 23. Mai 1658. & d'Alexandre VII. du 6. Octobre 1656. mentionnez dans la Bulle de Clement XI. de l'année 1705. en conformité desquels le Formulaire porte, *Nous rejctons & condamnons sincerement les cinq propositions tirée du livre de Cornelius Jansenius, qui porte le nom d'Augustinius & dans le sens de cet Auteur.*

Ce qui a donné lieu a ce serment, c'est qu'on prétend que Mr. Neer-Cassel, Evêque de Castorie, & Mr. Coddé, Archevêque de Sebaste, qui ont fait pendant plusieurs années les fonctions de Vicaires Apostoliques dans les Provinces unies, depuis l'institution de la Mission en Hollande, avoient infecté les Ecclesiastiques Catholiques Romains, de l'esprit du Jansenisme : il est certain que Mr. van Bont, fameux Prêtre Hollandois, mort depuis peu, qui avoit été fort uni à ces deux Prelats, adopta la traduction Flamande de la *Verité Catholique victo-*

Matières du tems. Août 1708. 137

rieuse, faite par le Pere Gerberon, où l'on trouve en propres termes la cinquième Proposition de Jansenius; sçavoir, *que Jesus Christ n'est mort que pour le salut des Predestinez*; une preuve que Mr. van Bont pouvoit être mis au nombre de ceux qu'on nomme Jansenistes, c'est que dans l'Histoire du Jansenisme, faite par Mr. Heydekerk, l'auteur fait un grand éloge de sa sincérité, & l'éleve même au dessus de Jansenius.

II. Il est survenu une broüillerie aux Pais-Bas, qui fait du bruit, & qui pourra avoir des suites, en voici le fait: Le Sr. Guillaume van den Nefse, Curé de Ste. Catherine à Bruxelles, ayant obtenu du Conseil de Brabant, un Arrêt de maintenuë de ce Benifice, au préjudice des Ordonnances de l'Archevêque de Malines, qui le 17. Fevrier fulmina un Monitoire d'excommunication contre ce Curé, jusques à ce qu'il eût renoncé au droit que cette Sentence pouvoit lui donner, & qu'il eût abjuré les erreurs de Jansenius, conformément a la Bulle de 1705. Le Sr. Nefse se pourvû de nouveau au Conseil de Brabant, qui le 24. Fevrier ordonna à l'Archevêque d'aneantir son Monitoire, défendant en même tems à tous Ecclesiastiques & Laiques, de le publier & d'y avoir aucun égard. Le Prelat envoya toute la procedure en Cour de Rome qui ayant été examinée dans une Congregation de Cardinaux, le Pape déclara un Bref le 10. Avril par lequel les Arrêts ou Sentences du Conseil de Brabant furent cassez & annullez, avec défense à toute sorte de personnes d'y avoir égard, sous peine de censures les plus rigoureuses: ordonnant au Conseil de les biffer & anéantir comme contraires aux Im-

munitez

munitiez Ecclesiastiques; voulant de plus que le Monitoire & la censure de l'Archevêque de Malines contre ledit Guillaume Neffe; eût son plein effet & vigueur. On veut interesser dans cette affaire les Cours de Vienne & de Barcelonne, en faveur du Curé de Ste. Catherine, & du Conseil disgracié de la Cour de Rome: voilà comme de très-petits ressorts font remuer de grandes machines: mais souvent n'en pouvant pas supporter le poids, ils s'en trouvent enfin écrasés.

*Armée de
Mr. Marl-
borough.*

III. Nous donnâmes le mois dernier, * l'ordre de Bataille des Armées des Pais-Bas telles qu'Elles étoient lors qu'elles entrèrent en Campagne; mais suivant des lettres particulières, conformes aux Imprimés d'Hollande des 19. & 25. Juin, celle de Milord Marlborough, campee près de Louvain, fut grossie jusqu'au nombre de cent treize Bataillons, de six cens cinquante hommes chacun, & de cent quatrevingts dix Escadrons à cent cinquante hommes chacun, qui font cent un mille neuf cens cinquante hommes, outre les Officiers & les Domestiques, & sans y comprendre le Camp volant que les Alliez ont en Flandres, sous les ordres du Major General Murray, afin des'opposer au Corps que le Comte de la Mothe commande de ce côté-là.

*Celle de
France sous
Mr. de
Bourgogne.*

IV. Celle de France, sous les ordres de Monseigneur le Duc de Bourgogne. dont les Bataillons ne sont au plus qu'à 500. hommes, & les Escadrons à cent cinquante, n'ayant reçu aucun renfort depuis qu'elle est entrée en Campagne jusques à la fin de Juin, n'étoit suivant

* Voyez Juillet page 47. & 76.

l'état que nous en avons donné, que de quatre vingt-seize mille neuf cens hommes. Sur ce pied-là, celle des Alliez se trouvoit déjà supérieure de cinq mille cinquante hommes, lors qu'elle alla occuper près de Louvain un Camp qui a souvent servi d'un azile assuré aux Armées qui n'en vouloient pas venir aux mains sans une beaucoup plus grande superiorité, qui pût les assurer de la victoire.

V. L'une & l'autre de ces deux Armées viennent d'être grossies considérablement par l'arrivée de celles qui étoient sur la Saare & la Moselle ; nous ne repeterons pas ici ce que nous avons déjà dit de leur marche dans l'Article cinquième de ce Journal : Nous remarquerons seulement qu'avant leur jonction, les Armées de Mr. le Duc de Bourgogne, & de Milord Marlborough avoient decampé.

Decampement de Armées.

Celle de France decampa le 4. Juillet de Braine la Leu & de Genap, & alla camper à Ninove, ayant la Riviere de Dender devant elle. Celle de Milord Marlborough decampa aussi le 5. a la pointe du jour de son Camp de Terbänken près de Louvain, & alla occuper celui au-dessus d'Anderleck, afin de couvrir Bruxelles. Mr. de Marlborough a laissé faire ce mouvement à l'Armée Françoisse, avec la même tranquillité que ceux dont nous parlâmes le mois dernier * ayant encore pris le change cette fois-ci, parce qu'il avoit crû que Mr. de Bourgogne marchoit vers Judoigne. Le 6. Milord Marlborough alla camper à Asche ; où le Prince Eugene étant arrivé en poste. on y tint un Conseil de guerre ; le neuf cette Armée decampa encore pour s'aller poster entre Galmort & Polans

* Voyez Juillet pag. 54.

lane, vis-à-vis de Gramont, afin de faire face à l'Armée de France, qui étoit entre Ninove & Gramont, la Riviere de Dender entre deux.

Les François s'emparèrent de Gand.

VI. Le 5. Mr. de la Faille, Brigadier des Armées du Roi Philippe V. qui avoit été autrefois Grand Ballif de Gand, trouva moyen d'entrer dans la Ville par la Porte de St. Levin; où il n'y avoit qu'une simple garde bourgeoise, dès qu'il se fut assuré de cette Porte il alla au galop, suivi de deux Compagnies de Dragons le sabre à la main s'emparer de la Porte de Bruges, & successivement des autres; Le Commandant du Château ou Citadelle de Gand se rendit par Capitulacion, n'ayant pas une garnison assez nombreuse pour pouvoir résister; de sorte qu'en deux heures de tems cette grande Ville rentra sous l'obéissance du Roi d'Espagne, sans qu'il en coûtât un coup de fusil. Outre l'Artillerie & les munitions du Château on y trouva tous les preparatifs qu'on y avoit fait pour former le siège d'Ypres, parce que Milord Marlborough avoit crû de faire l'ouverture de la Campagne par la conquête de cette Place.

Comme aussi de Bruges &c.

Le même jour cinquième Juillet, Mr. le Comte de la Mothe occupa Bruges. Dame, où Mr. de Marlborough n'avoit pas jugé à propos de laisser garnison, parce qu'il avoit mieux aimé avoir des Armées nombreuses que de veiller à la sûreté de toutes ces Places; Les deux Couronnes lui sont en partie redevables de cette restitution, qui n'auroit peut-être pas été faite si promptement, si les sentimens de Mr. d'Owerkerck avoient prevalu, qui étoient qu'en restant sur la defensive; il falloit conserver aux Etats Généraux leur conquête de 1706. en laissant de bonnes garnisons dans les Places

On'en imputela faute à Mr. Marlborough.

Matières du tems. Août 1708. 141
de Flandres, par cette conquête, la communication d'Ostende avec Bruxelles & Anvers est coupée.

VII. Tout l'Europe étoit attentive à ce qu'entreprendroit l'Armée du Prince Eugene sur la Moselle, après tant de Conférences secrètes tenues à la Haye, à Hannover, à Vienne & à Francfort ; ceux qui s'étoient formez de grandes idées, sur les forces & l'habilité de ce Général, commençoient à s'impatienter de voir que cette Armée, (dispersée dans plusieurs Camps entre le Rhin & la Moselle,) ne faisoit aucun mouvemens ; mais tout à coup le Prince Eugene fit marcher son Armée en différens corps au travers du País de Juilliers, pour la joindre à celle de Mr. de Marlborough.

Pendant le séjour de l'Armée de Mr. le Prince Eugene sur la Moselle, on arrêta à Rodemach un déserteur du Regiment de Rosieres, que l'on conduisit à Luxembourg : & comme il fut soupçonné d'être espion, il fut appliqué à la question sur sa déposition on fit arrêter trois artisans Bourgeois de Luxembourg comme complices, mais ayans été reconnus innocens, on les a relâchez. Ceux qui connoissent les Bourgeois & Habitans de Luxembourg étoient surpris d'une telle accusation : & la Sentence qui justifie ces accusés est un gage de fidelité pour leur Souverain : cependant on fait le procès au déserteur & calomniateur, pour le punir de l'un & de l'autre crime-

Mr. le Prince Eugene ayant quitté son Armée auprès de Mastrich, il se rendit en poste le 6. Juillet au camp d'Assche, comme nous l'avons déjà dit, & le lendemain il alla à Bruxelles, pour embarasser Madame la Comtesse
de

142 *Journal Historique sur les*
de Soiffon sa Mere, qui s'y est refugiée pour
une seconde fois.

Nos lettres qui viennent d'arriver nous ap-
prennent qu'il y a eu une action des plus san-
glantes près d'Oudenarde ; les premiers avis
font toujours confus , & les circonstances incer-
taines ; c'est pourquoy nous renvoyons à en parler
plus particulièrement à la fin de ce Journal ,
par Addition.

A R T I C L E IX.

*Contenant quelques Nouvelles de Lit-
terature & autres Remarques cu-
rieuses.*

*De l'inde-
cence aux
hommes
d'accoucher
les femmes.*

I. **D**Epuis peu de mois on a imprimé à
Trevoux un Livre, contre lequel plufi-
eurs fortes de gens se plaignent d'une maniere
à n'en pas faire l'éloge, & qui assurément n'en
favorisent pas le débit : Ces parties plaignantes
sont les Princesses, les autres femmes de qualité,
& à leur exemple les Bourgeoises, les Nourri-
ces, & enfin les Accoucheurs, qu'on veut dé-
crediter. Ce livre a pour titre, *De l'indécence
aux hommes d'accoucher les femmes, & de l'o-
bligation aux femmes de nourrir leurs Enfants
&c. à Trevoux 1708.*

L'Auteur soutient que l'on blesse les loix de
la bien-séance & de la pudeur ; & que l'autre
porte préjudice aux intérêts de l'Etat & aux
devoirs de la nature. Il prouve Par l'écriture
Sainte, par l'histoire profane & par plusieurs
autres exemples, qu'il n'appartient qu'aux Ma-
trones, qu'on nomme *Sages-Femmes*, de se
mêler

mêler des accouchemens, que la pudeur ne permet pas de se servir d'hommes dans pareilles occasions, à cause qu'ils ne peuvent pas faire la fonction d'accoucheurs sans des atouchemens, qui sont déffendus entre des personnes de différent Sexe.

Nôtre auteur rapporte les objections qu'on peut lui faire sur les atouchemens de nécessité, dans un tems où la malade ne songe qu'à être soulagée, n'ayant aucun goût pour la main qui la touche, & n'aimant que celle qui la dévite; que l'homme qui est auprès d'elle, bien loin d'avoir des pensées criminelles, n'est occupé qu'aux serieuses fonctions de son ministère; que les cris & les gémissemens éloignent toutes les pensées badines qui flattent les sens, & n'inspirent que des mouvemens de pitié, il n'oublie pas toutes les raisons qu'on peut alleguer, pour prouver l'ignorance des Sages Femmes; le danger où sont la mere & l'enfant, lors que le travail est rude & difficile, & combien de fois on a été obligé de recourir, quoi que trop tard, au secours des Chirurgiens, qui ont la connoissance de l'anatomie, & l'usage familier des operations.

Nonobstant toutes ces objections, l'auteur soutient que la Profession d'Accoucheur est également indecente & inutile. Il dit que le toucher est le plus dangereux de tous les sens, parce qu'il remuë tous les organes: que dans ces occasions les femmes ne sauroient répondre de leur imaginations, ni de celles des Accoucheurs; Que souvent on appelle les Accoucheurs aux premiers soupçons de grossesse; afin qu'ils cherchent des yeux & de la main des preuves de ce qui n'étoit que soupçonné.

L'Auteur remarque que dès qu'un Accoucheur vieillit, il n'est plus propre à cette profession ; que ce sont entre les mains des hommes encore frais, qu'on commet la pudeur des jeunes femmes, & conclut que l'usage des accoucheurs n'étant pas moins contraire à la pudeur, que celui où l'on jugeoit par les yeux de la validité d'un mariage, par les preuves du *congrès*, les Princes & les Magistrats doivent les interdire.

Pour ce qui regarde l'utilité des Accoucheurs, l'Auteur soutient que de mille femmes il n'y en a pas une qui en ait besoin ? qu'il n'y a qu'en France, où il s'est introduit depuis peu des Accoucheurs ; qu'avant eux, & dans les Pays où ils sont encore inconnus, ou en horreur à la pudeur, les femmes y accouchent
 » avec aussi peu de risque qu'à Paris, & sans
 » le secours d'un nouveau genre d'Operateurs, (
 » *ce sont les termes de l'Auteur*) inconnu à
 » nos Peres, par une sorte d'amphibie mal-ai-
 » sée à définir : Car un Accoucheur ne se don-
 » ne plus pour Chirurgien, il est au dessus, il
 » lui ordonne ; de sorte que s'il faut seigner,
 » operer, penser, un autre Chirurgien exé-
 » cutera pendant que l'Accoucheur raisonnera, fera des Ordonnances, &c. Enfin il soutient que le pur hazard a fait la plûpart des Accoucheurs, qui par leur capacité, étans peu employez dans la Chirurgie ont trouvé le secret de se faire une autre profession, inutile au Public, & contraire à la pureté des mœurs.

Nourrices.

A l'égard des Nourrices étrangères, l'Auteur soutient que cet usage est condamnable ; qu'il est contraire à l'intention & aux mouvemens de la nature, à l'autorité & à l'exemple des anciens, à l'avantage des enfans, à la pieté, à la

la tendresse, même souvenir à la santé des meres. Le lait des nouvelles accouchées les avertit de l'usage qu'elles en doivent faire ; le nouveauné a des droits incontestables sur ce lait, qui est le premier bien que la nature lui donne, & qu'on ne peut lui ravir sans injustice. Les retons des femmes n'ont pas été pour leur servir d'ornement ; mais bien pour communiquer aux enfans leur première nourriture. L'Auteur cite aux meres l'exemple de tous les animaux ; celui des femmes les plus celebres, dont l'écriture Sainte fait mention, prétendant par là leur faire honte du peu de tendresse qu'elles ont pour leurs enfans Il rapporte plusieurs inconveniens que produisent ces Nourrices étrangères, contraires à la santé & aux temperamens de l'enfant ; mais toutes les raisons qu'il allé- gue, ni les dangers qu'il represente, feront peu de progrès contre l'usage établi. Beaucoup de femmes qui n'ont jamais pû se résoudre d'allaiter leurs enfans, sous pretexte d'un défaut de santé, en ont eu assez pour être les Nourrices des enfans des Princesses ; la vanité ou l'esperance d'une fortune ayant eu pour elles des appas préférables aux sentimens & à l'amour de la nature.

II. Après la mort du Pere Mabillon, Mr. Gros de Boze, Secretaire de l'Accademie des Inscriptions, prononça dans une Séance publique l'éloge de ce sçavant Religieux : Par des raisons où la vanité a moins de part, que le zèle de la verité, Mr. de Boze quelque tems après, fit imprimer cet éloge, où le Public a trouvé un plus grand détail & des circonstances qui lui ont merité la préférence sur ce que d'autres Auteurs avoient écrit sur le même sujet :

*Eloge de
P. Mabillon*

146 *Journal Historique sur les*
nous n'en rapportons qu'un seul exemple ; un
Journaliste a fait naître le Pere Mabillon à Paris,
& Mr. de Boze prouve au contraire, que ce
Sçavant prit naissance dans le Diocèse de Reims
en champagne.

*Vie de
l'Abbé de la
Trappe.*

III. On nous fait esperer de voir au premier
jour un nouveau *Traité de la vie de Mr. Bou-
bellier de Rancé, fameux Abbé de la Trappe*,
compilé par le Pere le Nain Sousprieur de la
Trappe, qui, dit on, a travaillé sur de meil-
leurs Memoires, que ne l'ont pû faire Mrs.
Marfolier & de Maupeou, qui ont déjà donné
au public en deux differens ouvrages la vie du
même Abbé. Peut être qu'un quatriéme Auteur
entreprendra encore le même travail, afin d'é-
galer en nombre les Evangelistes.

*Poëte de-
venu Par-
tisan.*

IV. On a vû ailleurs, * l'Épître que l'Abbé
de Chauvieu écrivit au St. Rousseau, lors qu'il
passa de la condition de Poëte à celle de Par-
tisan ; & la reponse que celui ci fit à son ami,
Voici une Epigramme faite à ce sujet qu'on
nous a adressée pour la communiquer au public.

*Enfin Rousseau cesse d'être Poëte ,
Et renonçant à tous contes impurs,
Dans un Bureau va faire sa retraite.
Tendant au bien, par des moyens plus surs:
Il devint Bourvalais en cessant d'être Ho-
race ;
C'est le Saint Abbé de Chauvieu,
Qui le confirme dans la grace.
Ce Digne Profeliste, au chemin qu'on lui trace ;
Doit être un jour grand serviteur de Dieu.*

* Voyez Tom. VIII. de ce Journal pag. 452

V. Il y a trois mois * que nous nous parlâmes fort au long de l'Apologie de Milord Peterborough, *Renard Libraire d'Amsterdam* en a donné une seconde édition beaucoup plus ample que la première, sous le titre de *Memoires de M. J. Friend, touchant ce qui s'est passé en Espagne sous la conduite du Comte de Peterborough*, 1708. On jugera fort avantageusement de l'ouvrage, lors qu'on sçaura qu'en moins de six semaines on a débité trois éditions de l'averfion Angloife, outre les deux traductions Françoises.

On trouve dans cette dernière édition une Lettre du Comte de Peterborough dattée de Valence le 13. Mars 1706. par laquelle il propofoit à l'Archiduc, de laiffer en Catalogne le Prince de Hefle en qualité de Viceroi, de venir fecrettement s'embarquer à Denia, pour paffer fur la frontiere de Portugal; afin de fe mettre à la tête d'une Armée de vingt-cinq mille hommes, qui y étoient pour l'ors, avec laquelle il marcheroit très-fûrement jufques à Madrid: fans que les troupes des deux Couronnes, fuflent en état de s'y oppofer. Il foutenoit, que ce feroit un coup de la plus fine politique le moins attendu, & le plus propre pour la fûreté de la Catalogne, qui feroit attaqué moins vivement, fi la perfonne de ce Prince étoit ailleurs.

Cette propofition fut rejetée, & la face que prirent les affaires par l'arrivée de l'Armée Portugaife dans la Caftile diffiperent les vûes de cet embarquement; auffi le Comte de Peterborough écrivit plusieurs lettres à l'Archiduc au mois de Juillet 1706. (dont on trouve les ex-

* Voyez Tom. VIII. pag. 317.

148 *Journal Historique sur les*
traits dans ces Memoires,) par lesquels ce Prince étoit exhorté & supplié de marcher à Madrid sans perte de tems, où sa presence étoit absolument nécessaire pour ses intérêts ; & de prendre la route de Valence qui étoit la plus aisée, la plus courte & la plus seure ; que tout languissoit faute de sa presence dans la Ville Capitale de la Monarchie, d'ou les ordres pouvoient être envoyez dans tous les Etats qui en dépendent, même dans les Indes. Voici une des lettres de ce Comte du 10. Juillet 1706. dans la premiere édition on n'y avoit mis qu'un fragment de cette lettre, tel que nous l'avons rapporté dans le Journal de Mai page 321. nous ne ferons mention ici que de la partie de cette lettre qu'on a ajouté à la nouvelle édition.

S I R E ,

I L n'est plus saison de parler à Votre Majesté sur la resolution qu'elle a prise ; j'ai fait mon devoir en proposant avec toute la soumission qui m'a été possible, mes sentimens quand il étoit à propos. Dans l'état present des affaires, la Cavalerie ennemie peut brûler le País jusqu'aux portes de Sarragosse ; l'express venu de Madrid nous fait comprendre combien il seroit à souhaiter que V. M. y fût déjà.

Vous verrez, Sire, par la lettre de la Reine qu'il a plû à Sa Majesté d'accroître mon fardeau qui n'étoit que trop pésant, elle m'a envoyé des ordres & des instructions très-claires sur l'état present des affaires : si je ne les avois reçûs plutôt, j'aurois représenté avec plus de force, s'il étoit possible, la nécessité de passer
avec

Matières du tems. Août. 1708. 149
avec la dernière diligence à Madrid par le chemin assuré de Valence.

Je dois avertir V^{otre} Majesté au nom de la Reine, que non seulement elle fait les *derniers efforts pour vos intérêts* en tous les endroits où ses Troupes peuvent agir ; mais encore que *la nation Angloise souffre dans ses propres intérêts, par le zele qu'elle a pour les vôtres.* Les François ont ruiné quelques-unes de nos Colonies en Amerique. Saint Christophe a souffert plus que les autres, les ennemis y ont envoyé des forces considerables, & tâchent de s'assurer de Cartagene & de la Havana ; j'ai les avis & les instructions nécessaires pour ce grand article, qui touche de si près V^{otre} Majesté ; mais le tems se perd par une marche écartée & dangereuse quand V^{otre} Majesté pourroit remedier à tout si elle étoit à Madrid, &c.

L'Auteur de l'Appologie du Comte de Peterborough ne parle pas avantageusement du Comte de Cifuentes, ni de plusieurs autres Ministres de la Cour de Barcelonne, à qui on attribué tout le mauvais succès des affaires des Alliez en Espagne, sans que le Prince qu'ils servent fi mal, & uniquement par un intérêt sordide, ait encore pû ouvrir les yeux, pour faire un meilleur choix.

VI. Pierre Mortier Libraire d'Amsterdam, donna au Public au mois de Juin dernier, un livre qui paroît être un peu tardif pour interresser la curiosité publique ; il a pour titre *Journal Historique du Siege de la Ville & de la Citadelle de Turin, &c.* Ce qu'on y trouve de plus curieux, c'est un grand plan de la Ville & de la Citadelle, où l'on a marqué tous les nouveaux ouvrages, les fortifications, les attaques

*Journal du
Siege de Turin.*

ques des assiégeans , & la maniere dont les François furent forcez dans leurs Lignes. L'Auteur, qui ne se nomme pas, commence sa narration les 13. Mai 1706. & la continuë jour par jour jusqu'au 8. Septembre, que la Place fut delivrée du siege. Rien de si ennuyeux & de si insipide que de suivre tous les jours pendant près de quatre mois, un Auteur qui ne fait que raconter le terrain qu'on a jagné ou perdu pied à pied, dont les Gazettes ont fait mention il y a dix huit à ving mois.

Cet auteur a changé quelques lettres au nom du défenseur de Turin : il le nomme le Comte de *Dann*, & tous les autres écrivains d'Allemagne, d'Hollande & d'ailleurs, écrivent *Thann*; Il nous dit pag. 137. que ce Comte pendant le siege, avoit fait tirer six mille Bombes; soixante quinze mille volées de Canon, quatre-vingt mille coups de pierres, sans parler des fougades & des fourneaux qu'il fit sauter; (si chacun de ces coups avoient seulement emporté un bras ou une jambe des assiégeans, nous n'en aurions vû venir que les carcasses,) A la page suivante pour marquer combien la Garnison avoit souffert, il dit que ceux qui composent les plus illustres familles, y ont versé le plus pur de leur sang; que la garnison fut diminuée de plus de cinq mille hommes, par la mort, & la desertion &c.

En bon Panegyriste nôtre Auteur, quoique dans la place assiégée, suit par tout ses Heros l'encensoir a la main; il ne manque pas de tuer un cheval sous le Prince Eugene, qui le renversa dans un fossé; il tuë aussi quelques domestiques aux côtez de ce Prince, (page 143.) & d'autres auprès de S. A. R. de Savoye qui
d'un

Matières du tems. Août 1708. 151
d'un coup de Pistolet tué un Cavalier qui le
couchoit en jou pour la seconde fois : ces par-
ticularitez, quoi que fort essentielles, avoient
été ignorées par les Officiers Generaux, qui
étoient dans l'Armée des Alliez ; puisque leurs
lettres, qui faisoient le détail de la Bataille de
Turin, & qu'on rendit publiques en Hollande
& ailleurs, n'en ont fait aucune mention.

A la page 154. voici l'idée que l'Auteur
nous donne de la perte des vaincus & des vain-
queurs. *Comme il s'en faut beaucoup*, dit il,
que les ennemis n'ayent eû autant de fermeté à
se deffendre que les Alliez ont eu d'ardeur à les
attaquer ; la perte des vaincus n'a pas été à
proportion si grande que celle des vainqueurs :
ils n'ont laissé que deux mille Soldats de morts.
Il me paroît dans cet endroit quelque chof-
qui choque l'oreille : si les François, dans l'en-
droit où ils ont été attaquez, se sont mal def-
fendus, qui est-ce qui a tué ce nombre de Sol-
dats des Alliez, qui de l'aveu de nôtre Auteur
surpasse de beaucoup les morts du parti vain-
cu.

Il ne se souvenoit peut-être plus, qu'à la
» page 143. il avoit dit que le feu terrible
» ayant massacré la plus grande partie des Gre-
» nadiers qui marchoient à la tête de l'Armée
» des Alliez, les avoit arrêté & ébranlé ; & un
» peu plus bas, que le centre avoit lâché le
» pied ; que ceux de la droite & de la gau-
» che en faisoient autant ; si Mr. le Duc de
» Savoye & le Prince Eugene n'y avoient ac-
» couru : ces mouvemens ne se font point contre
une troupe inférieure qui ne se défend pas.

Il est certain que S. A. R. de Savoye ni
Mr. le Prince Eugene, n'avoient pas besoin,
(pour

(pour manifester leur valeur ni la gloire qu'ils ont acquise à la journée de Turin, & que personne n'a droit de leur refuser,) de toutes les exagérations outrés dont s'est servi l'Auteur de cette relation ; la reputation de la bravoure de ces Illustres Generaux est trop bien établie pour avoir besoin de l'appui de la plume d'un Anonyme, qui outre par trop la matiere qu'il traite.

On jugera de la solidité de l'ouvrage par le dernier article que je vais copier mot à mot apres avoir remarqué qu'on ne l'a imprimé qu'au mois de Juin 1708. ce qui pouvoit donner lieu à l'Auteur ou au Libraire, de corriger ces assurances prophetiques si opposées au succès des entreprises que Mr. le Duc de Savoye & le Prince Eugene firent sur Toulon en 1707.

» Nos souhaits, (dit l'Orateur de Turin,)
 » où peuvent-ils encore tendre ? Marchez Armée triomphante, allez mettre les ennemis hors d'Italie ! allez Princes vainqueurs, troupe de Heros ? la victoire s'empresse pour vous accompagner, la terreur devance vôtre marche Victor & Eugene vous ouvrent un nouveau chemin à la gloire. Vous êtes aimez des peuples que vous allez aborder ; ils vous attendent, les ennemis que vous allez combattre vous craignent, ils fuiront devant vous. On ne s'oppose point à des Armées accoutumées à vaincre ; * on ne dispute plus le passage à des troupes qui entrent à travers les plus profondes rivieres, qui ne rencontrent point d'ennemis qu'elles ne repoussent ; rien ne peut plus vous arrêter ! les Villes que vous allez attaquer, savent

* Soit montré aux Provançaux.

Matières du tems. Août. 1708. 153

que vous résister c'est se perdre ; * que vous
ceder c'est se rendre heureuses. Si quelqu'une
ne vous ouvre pas si-tôt ses portes, elle ne
se défendra pas qu'autant qu'il le faut pour
vous donner l'avantage de l'emporter avec
plus de gloire ! Que n'auront point à dire
nos célèbres écrivains ; Un torrent de con-
quêtes va faire le merveilleux de leur histoire ;
Pour moi qui n'oserois avilir la matière
précieuse, que me fourniroient de si gran-
des actions, je les admirerai en silence. La
postérité en sera instruite par des plumes plus
éloquentes que la mienne ; *au siècle des siècles Amen.*

Nous renvoyons au mois prochain plusieurs nouveautés intéressantes, que nous avons reçû trop tard pour trouver place dans celui-ci.

A R T I C L E X.

*Qui contient la Naissance, les Mariages,
& la mort des Princes & autres per-
sonnes Illustres.*

I. **G**Rande stérilité de naissances Illustres
ce mois-ci, puisque nous n'avons à an-
noncer que l'accouchement de la Duchesse de
Bedford, qui mit un fils au monde au mois de
Juin dernier.

Naissance.

II. Le Prince Don Michel Angelo Gaëtani,
fils du Prince de Caserta Napolitain, (qui est
actuellement à la Cour de Vienne) épousa à
Rome le 3. Juin la fille du Marquis de Stoz-
zy.

Mariages.

* *Toulon n'en convient pas, ni Naples non
plus.*

Dans

Dans le même moi, Mr. Seguir de Liancourt, épousa Mademoiselle de St. Paul, Nièce de Mr. de St. Paul Chef d'Escadre.

Le Prince de Leon, fils de Mr. le Duc de Rohan Chabor, & de Dame N. de Vardes du Bec-Crespin, épousa aussi Mademoiselle de Ropuelaure, fille d'Antoine Gaston de Roquelaure, fils du Duc de ce nom, Gouverneur de Guienne, & petit fils du celebre Marechal de Roquelaure.

Mr. le Marquis de Louville, ci-devant Gouverneur de Courtray & Colonel d'un Regiment d'Infanterie, épousa à la fin de Juin Mademoiselle de Bechameil de Nointeil, fille de Louïs de Bechameil, Marquis de Nointel, Conseiller d'Etat du Semestre d'Été & ci-devant Intendant de Bretagne, & petite fille de Mr. de Nointel, Secretaire & Greffier du Conseil des Finances, & de Dame Marie de Colbert sœur de feu Mr. l'Abbé & Général de l'Ordre de Prémontré, qui avoit encore une autre sœur mariée à Mr. Pelot, premier President du Parlement de Rouën.

La nouvelle mariée est nièce de Dame N.... de Bechameil Epouse de Mr. Desmarets, Contrôleur Général des Finances, & de Dame N.... de Bechameil, Femme de Mr. le Duc de Brissac & Mere de Mr. le Comte de Cossé, qui va épouser, dit-on, Mademoiselle de Masseranui : Ces Dames dont je viens de parler, sont sœurs de Mr. de Nointel ; ainsi Madame la Marquise de Louville se trouve alliée de deux côtés à la Maison de Colbert, (celebre par la quantité de Ministres qu'elle a donné à la Couronne de France, (par sa Grand-Mere, qui en étoit sortie, & par Madame sa Tante, qui

Matières du tems. Septemb. 1708. 155
a épousé Mr. Desmaretz, neveu de feu Mr. Colbert; Ce Ministre a fait les honneurs de la nôce, & Mr. de Bercy son Gendre, donna aux nouveaux époux le lendemain du mariage une magnifique fête à Bercy.

Mr. le Marquis de Louville est d'une forte ancienne Maison de Bauffe, où elle étoit déjà connue dans le quinziesme siecle; Plusieurs de ses ayeux se sont distinguez dans le service. Les emplois que celui-ci a remplis, marquent son merite; & la confiance que deux grands Rois ont eu en lui, sont des preuves authentiques de l'estime qu'il s'est acquis auprès de leurs Majestez de France & d'Espagne: car Mr. de Louville ayant été Gentilhomme de la manche du Roi d'Espagne, lors qu'il n'étoit encore que Duc d'Anjou, fut choisi pour servir avec assiduité pendant quelque tems auprès de S. M. C. qu'il ne quitta point dans les premières années de son Regne; Lors qu'il revint en France, le Roi d'Espagne lui donna des marques publiques de sa satisfaction. Il ne nous reste plus, (au portrait que nous avons fait des nouveaux mariez), qu'à ajouter que Mr. le Marquis de Louville, joint à une valeur éprouvée dans toutes les occasions où il s'est trouvé, un esprit solide, brillant & aisé qu'il s'est formé dans une grande lecture & dans la connoissance exacte qu'il a des Auteurs anciens & Modernes.

III. Le Comte d'Alfeldt, Général des troupes Danoises au service de l'Empereur est mort à Ratisbonne, & Sa M. Danoise a nommé le Général Gersdorff pour lui succeder dans le commandement de ses troupes qui sont toujours dans l'Electorat du Baviere où elles se plaisent beaucoup mieux qu'en Hongrie parce qu'elles
vivent

Morts.

156 *Journal Historique sur les*
vivent grassément aux dépens de leurs Hôtes.

Le Celebre Mr. Baglivy. Medecin Romain, est mort à la fleur de son âge, regretté de tous les Sçavans de l'Europe. Les découvertes qu'il a faites dans la Medecine, lui assurent une place dans l'immortalité.

L'Abbé de Manville, dont l'esprit & le genie relevé, lui avoit acquis l'estime de beaucoup de personnes de consideration, principalement de Mr. le Maréchal de Villeroy & de Mr. le Comte de Lionne; est mort à Paris: il étoit proche parent de Mr. de Mauville, Gouverneur de Pierre Ancise de Lion, qui fut assassiné le 21. Mai 1705. par le Comte de la Bare Savoyard, de la maniere cruelle dont nous l'avons remarqué dans un de nos Journaux. *

Mr. Meslier Curé de St. Forger près de Chevreuse, après avoir chanté des *Requiem* pendant soixante ans; (car il fut fait Curé dès l'année 1648. il vient enfin d'en faire chanter pour son compte, étant mort à l'âge de cent sept ans.

Dame Marie - Anne de la Tremouille, épouse de Paul Segismond de Montmorency - Luxembourg Duc de Châtillon, mourut à Paris le 2. Juillet de la petite verolle, âgée seulement de 29. ans.

Milord Bellamont qui avoit épousé la fille de Mr. d'Owerkerck, Général des Armées de Hollande, mourut au mois de Juin, pendant qu'il étoit aux Bains de Bath.

Au commencement de Juillet le Prince d'Orftrise mourut aussi subitement dans cette Province - là: Le Prince son Fils en ayant appris la nouvelle lors qu'il étoit en route pour aller join-

* Voyez Tom III. pag. 9.

dre l'Armée des Alliez aux Pais-Bas, s'en retourna en poste, pour donner ordre aux funérailles de son Pere.

Messire Etienne Brunet de Monferand, President à Mortier du Parlement de Metz, étant à Paris, y termina ses jours le premier du mois de Juillet.

Le 23. Juin la mort enleva dans la même Ville une Dame d'une vertu & d'une piété singuliere, qui l'on fait universellement regretter; Il ne faudroit qu'annoncer son nom pour faire son éloge; c'est Madame la Comtesse de Pontchartrain, épouse de Mr. le Comte de Pontchartrain Ministre & Secretaire d'Etat; Elle se nommoit Christine Eleonore de la Rochefoucauld-de-Roye. Elle étoit fille de Messire Frederick Charles, Romte de Roye & de Roucy, Lieutenant Général des Armées du Roi, qui par la permission de Sa M. passa en Dannemark en 1683. pour commander l'Armée Danoise, où il fut fait Chevalier de l'Elephan; après la revocation de l'Edit de Nantes, il se retira en Angleterre, & fut fait Pair d'Irlande par le feu Roi Jaques II. Il mourut aux eaux de Bath en 1690. Il avoit épousé Dame Elisabeth de Dursfort-Duras, sœur des feu Ducs de Duras & de Lorge, Marechaux de France, de même que de Milord Feversham; cette Dame, mere de Madame la Comtesse de Pontchartrain, est encore en Angleterre. Feu Monsieur le Comte de Roye avoit eu plusieurs enfans de ce mariage, & la Dame dont j'annonce la mort étoit la plus jeune de cette Illustre & nombreuse Famille.

Madame la Comtesse de Pontchartrain étoit sœur de Mr. le Comte de Roucy, Lieutenant General des Armées du Roi, Capitaine des Gen-
darmes

dames Ecoſſois, Commandant de la Gendarmerie, qui épouſa en 1689. Catherine Françoisſe d'Arpajou, fille de Louïs, Duc d'Arpajou, Pair de France, Lieutenant General, & ci-devant Ambaſſadeur en Pologne; & de Catherine Henriette d'Harcour, Dame d'honneur de Madame la Dauphine.

Elle étoit auſſi ſœur de Demoifelle Charlotte de Roucy, qui eſt en Angleterre avec Madame ſa mère, n'ayant jamais voulu ſe marier: d'Henriette de Roucy, veuve du Comte de Stafford, qu'elle avoit épouſé en Angleterre; de Guy de Roucy, Vidame de Laonnois, qui fut tué au ſiege de Luxembourg en 1684.

Madame de Pontchartrain avoit encore pour frere Mr. le Comte de Blanzac, Lieutenant General des Armées du Roi, qui a épouſé la fille de feu Mr. le Maréchal de Rochefort, autrefois Gouverneur de Lorraine & Barrois: elle étoit veuve en premieres nèces de feu Mr. le Marquis de Nangis, & mere du Marquis de Nangis qui vient d'être fait Maréchal de Camp, qui épouſa, il n'y a pas long-tems, Mademoifelle de la Hoguette, nièce de l'Archevêque de ſens. Elle étoit pareillement ſœur de Guillaume Comte de Marhon, Pair d'Irlande, ſous le nom de Milord Leſfort: comme auſſi de Louïs, Comte de Roze, Lieutenant General des Galleres de France, qui en 1704. épouſa la fille de Mr. du Caſſe, Chef d'eſcadre: enfin cette Dame a laiffé deux autres ſœurs, Iſabelle & Marie, Religieufes à Nôtre-Dame de Soiffons.

Madame la Comteſſe de Pontchartrain étoit Couſine germaine des Duchefſes de Lediguieres, de la Meilleray, de Lauzun. & de St. Simon: elle étoit Nièce à la mode de Bretagne de Mr.

Matières du tems. Août 1708. 159

le Cardinal de Bouillon, & du Duc de ce nom ; mais ce qui fait encore plus d'honneur à sa famille, c'est que sa trisayeule, étoit sœur de la trisayeule de Monsieur le Prince ; car Eleonor de Roye fut mariée en 1551. a Louis de Bourbon premier du nom, Prince de Condé ; & Charlotte de Roye sa sœur, épousa François Duc de la Rochefoucauld. Ce Duc avoit épousé en premières nœces une Princesse de la Maison des Pics de la Mirande, qui continuerent la ligne directe, & de Charlotte de Roye : il eut Charles ; qui suivant les ordres de sa mere, prit le nom de Roy Roucy, & forma cette Illustre Branche de la Rochefoucauld de Roye, dont Madame de Pontchartrain descendoit ; cette Maison est originaire de Champagne, l'une des plus nobles & des plus anciennes du Royaume ; elle étoit déjà fort Illustre dans le neuvième siècle, & nous trouvons que Renaud, Comte de Reims & de Roucy, qui mourut en 973. avoit épousé Albrade, fille de Louis IV. Roi de France, & de Gerbede de Saxe, sœur de l'Empereur Othon I.

Messire Jérôme de Phelipeaux. Comte de Pontchartrain, Secretaire d'Etat & des Commandemens de Sa M. fils de Messire Louis de Phelipeaux, Chancelier de France, & de Dame Marie de Maupeou, épousa en 1697. la Dame dont nous annonçons la mort, de laquelle il a eu trois fils. La Maison de Phelipeaux est une des plus Illustres & des plus anciennes du Blessois : Mr. le Comte de Pontchartrain d'aujourd'hui, est le huitième Secretaire d'Etat de sa Maison. Raymond de Phelipeaux, Seigneur d'Herbaut, qui prit naissance à Blois en 1560. fut le premier ; Paul de Phelipeaux Seigneur

160 *Journal Historique sur les*
de Pontchartrain, qui forma la Branche de Pont-
chartrain, & qui est Bisayeul du Comte de
ce nom, fut pourvû par le Roi Henri quatrié-
me, de la Charge de Secretaire d'Etat, en la
place de Mr. Forget du Frêne : A quelques an-
nées près, cette Charge est toujourns restée dé-
puis ce tems-là, dans la Maison de Pontchar-
train.

Mr. Le Duc de Mantouë & de Monferat ;
de l'ancienne & Illustre Maison de Gonzague,
mourut subitement à Padouë le 5. Juillet sur
les dix heures du matin ; en 1704. il avoit épou-
sé Madame la Princesse d'Elbœuf, qui est au-
jourd'hui dans un Couvent à Pont-à-Mousson ;
dont il n'a eu aucuns enfans. Ce Prince est mort
dans le tems qu'on publioit à Vienne un Decret
fulminant contre lui, par lequel la Cour Impé-
riale avec des termes & des expressions très-
dures, le déclara déchû de ses Etats, & le mit
au ban de l'Empire ; cette fulmination se fit
à Vienne le 30. Juin dernier.



A D D I T I O N.

L'Article des Pais-Bas de ce Journal étant
sous la presse dans le tems que nous re-
çûmes les premiers avis du Combat qui s'est
donné près d'Oudenarde le 11. Juillet, nous
nous ne pûmes en rien dire de positif, nos
lettres venuës depuis nous ont seulement appris
que Monseigneur le Duc de Bourgogne don-
nant son attention à la conservation de Gand &
de Bruges, & voulant faire investir Oudenarde,
cette situation fit prendre la resolution à Mr.
de

de Marlborough dans un Conseil de guerre tenu en presence de Mr. le Prince Eugene, de marcher avec toute la diligence possible, pour aller mettre en sûreté Oudenarde & Courtraï.

Dés que Monseigneur le Duc de Bourgogne eut avis de ce mouvement, il fit jeter des ponts sur l'Escaut près de Gavre au dessous d'Oudenarde, pour y passer cette Riviere, & aller occuper un Camp avantageux près de cette Ville là, qui pouvoit également couvrir Gand, & inquieter Oudenarde : Les Alliez avoient déjà fait passer l'Escaut à plusieurs Brigades lors que les premieres Troupes de France commencerent à paroître. Mr. le Duc de Bourgogne resolut de les faire attaquer, nonobstant le terrain peu avantageux à son dessein : dont l'avenüë se trouvoit couverte de défilez, de Canaux, de Watergands, & de bois ; cette situation ne permit qu'à une partie de l'Infanterie & très peu de Cavalerie, d'avoir part aux travaux de cette journée, qui commencerent à quatre heures du soir du onze Juillet, & durerent jusqu'à nuit close : L'Action fut vive de part & d'autre ; Les François repousserent à trois differentes fois les Alliez jusques sur le Glacis d'Oudenarde : ceux-ci favorisez du Canon de la Place, & du nombre de Troupes fraiches qu'ils recevoient à tout moment, contraignirent à leur tour les François de leur abandonner le terrain qu'ils avoient gagné sur eux, après avoir été vaillamment disputé de part & d'autre. Enfin la nuit ayant separé les Combattans ; les François prirent la route de Gand : On prétend que la perte est à peu près égale, & que chacun y a perdu environ quatre mille hommes : le mois

prochain on sera mieux en état de dire toutes les particularitez de cette Action.

L'Armée de France étoit ce jour-là campée depuis Gand jusques à Bellem le long du Canal de Bruges, où elle est encore à l'heure que nous écrivions cette Article, & celle des Alliez étoit entre l'Escaut & la Lis, ayant reculé jusques vers le pont d'Epieres à quatre lieues d'Oudenarde, & depuis elle est allée camper entre Memin & Lille.

Le Corps que commande Mr. le Maréchal de Berwick arriva quelques jours après l'Action entre Tournay & Lille, où quelques mille hommes de l'Armée de Mr. de Bourgogne, (qui avoit été coupés dans la retraite,) le joignirent ; il est depuis allé camper à Douay.

Celui que Monsieur le Prince Eugene a amené de la Moselle, ayant quitté le voisinage de Bruxelles, a marché vers Enguien : ce sont nos derniers avis de Flandres.

Mr. le Comte de la Mothe a pris l'épée à la main le Fort de Plassendal près d'Ostende, où 160. hommes furent passez au fil de l'épée.

Par la voye d'Italie on a eu avis que
la

matieres au tems Août 1708. 163
la Princesse de Wolfembutel s'étoit embarquée le 11. Juin sur la Flotte de l'Amiral Lack, qui porte du secours en Catalogne.

On écrit de Londres que la Republique de Venise s'étoit soumise à tout ce qu'avoit demandé le Comte de Manchester, Ambassadeur d'Angleterre, au sujet du differend dont nous avons parlé ailleurs : * Que Mr. le Procureur Foscarini, au nom du Senat, avoit fait des excuses très-soumises à l'Ambassadeur ; qui l'avoit en même tems assuré que les Draps en question seroient restituez à Robert Brow, Marchand Anglois, qui les reclamoit, & que les Douïairieres qui les avoient arrêtés seroient envoyez en Galere, pour y servir tout le tems qu'il plairoit à la Reine & à son Ambassadeur : Cette satisfaction paroît un peu rude à des Souverains, dont les Officiers n'avoient simplement qu'arrêté des Marchandises qu'on faisoit entrer en fraude pour frustrer les droits de la Republique.

Un Courier arrivé le 9. Juillet à Fontainebleau, a apporté au Roi la re-

* Voyez Juin 1708. pag. 422.

164 *Journal Historique sur les*
 duction de Tortose , qui s'est rendu
 le 11. du même mois par capitulation;
 le mois prochain nous donnerons la
 continuation du Journal du siege , de
 cette Place , avec la Capitulation.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois d'Août 1708.

ARTICLE I. <i>Espagne & Portugal.</i>	pag. 81
ARTICLE II. <i>France.</i>	94
ARTICLE III. <i>Italie</i>	103
ARTICLE IV. <i>Suisse.</i>	114
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	120
ARTICLE VI. <i>Pologne.</i>	123
ARTICLE VII. <i>Angleterre.</i>	130
ARTICLE VIII. <i>Hollande & Pais-Bas.</i>	136
ARTICLE IX. <i>Litterature.</i>	142
ARTICLE X. <i>Naissances, Mariages & Morts des Personnes Illustres.</i>	153